

2009–
2016



19

Criminalité
et droit pénal

Neuchâtel 2018

Homicides enregistrés par la police 2009–2016

Dans la sphère domestique et hors de la sphère domestique



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Domaine «Criminalité et droit pénal»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

**Statistique policière de la criminalité (SPC),
Rapport annuel 2016**, Neuchâtel 2017, 84 pages, fr. 18.–,
numéro OFS: 1117-1600

**Violence domestique enregistrée par la police,
Vue d'ensemble**, Neuchâtel 2012, 44 pages, fr. 10.–,
numéro de commande: 798-1200-05

**Homicides dans le couple, Affaires enregistrées par la police
de 2000 à 2004**, Neuchâtel 2008, 48 pages, fr. 7.–,
numéro de commande: 937-0400

**Homicides et violence domestique, Affaires enregistrées
par la police de 2000 à 2004**, Neuchâtel 2006, 64 pages,
fr. 10.–, numéro de commande: 798-0400

Domaine «Criminalité et droit pénal» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 19 – Criminalité
et droit pénal

Homicides enregistrés par la police de 2009 à 2016

Dans la sphère domestique et hors de la sphère domestique

Rédaction Florence Scheidegger, OFS; Sonia Darbellay, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2018

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section Criminalité et droit pénal, OFS
tél. 058 463 62 40, pks@bfs.admin.ch

Rédaction: Florence Scheidegger, OFS; Sonia Darbellay, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 19 Criminalité et droit pénal

Langue du texte original: français, allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Page de titre: section DIAM, Prepress/Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2018
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

Téléchargement: www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS: 798-1600-05

ISBN: 978-3-303-19071-5

Table des matières

L'essentiel en bref	5	4 Les homicides hors sphère domestique	24
1 Introduction	7	4.1 Ampleur du phénomène et évolution	24
1.1 Contexte et buts	7	4.2 Auteur et victime se connaissaient	25
1.2 Structure de la publication	8	4.2.1 Victime	25
1.3 Définitions	8	4.2.2 Auteurs	27
Statistique policière de la criminalité (SPC)	8	4.2.3 Auteurs connus des services de police	29
Homicides	8	4.3 Auteur et victime ne se connaissaient pas	29
Auteurs	8	4.3.1 Victime	29
Victimes	9	4.3.2 Auteurs	31
Violence domestique et relation entre la personne lésée et la personne prévenue	9	4.3.3 Auteurs connus des services de police	33
Nationalité et statut de séjour	9	4.4 Résumé du chapitre 4	33
Lieu	9	5 Principaux résultats et discussion	34
2 Les homicides en général	10	5.1 Évolution dans le temps	34
2.1 Ampleur du phénomène et évolution	10	5.2 Profils des auteurs et des victimes	35
2.2 Victimes et auteurs	11	Sexe des auteurs et victimes	35
2.3 Relation entre victime et auteur	11	Nationalité et statut de séjour des auteurs et victimes	35
3 Homicides dans la sphère domestique	13	Âge des auteurs et victimes	35
3.1 Ampleur du phénomène et évolution	13	Antécédents enregistrés par la police	36
3.2 Homicides dans le couple	14	5.3 Focus sur la sphère domestique	36
3.2.1 Victimes	14	Létalité et reportabilité	36
3.2.2 Auteurs	16	Homicides dans le couple: facteurs de risque	37
3.2.3 Couples auteur-victime connus de la police	17	Enfants victimes de leur propre parent	38
3.3 Homicides dans la famille	18	5.4 Perspectives de recherches	38
3.3.1 Victimes	18	6 Bibliographie	39
3.3.2 Auteurs	21		
3.4 Auteurs connus des services de police	23		
3.5 Résumé du chapitre 3	23		

Par souci de lisibilité, les termes employés dans le présent document pour désigner les personnes sont au masculin générique, c'est-à-dire qu'ils désignent les deux sexes.

L'essentiel en bref

Cette publication réalisée sur la base des données de la statistique policière de la criminalité (SPC) présente une analyse des homicides (y compris les tentatives) enregistrés par la police pendant les années 2009 à 2016 en Suisse, de leur évolution et des circonstances dans lesquelles ils ont été commis. L'accent est mis sur la relation entre la victime et l'auteur¹. Dans la mesure du possible, les résultats sont comparés à ceux d'une enquête spéciale portant sur les années 2000 à 2004.²

- Entre 2009 et 2016, la police a enregistré en moyenne chaque année 221 victimes d'homicide tenté ou consommé, dont 49 sont décédées.
- Par rapport à la période de 2000 à 2004, le nombre de tentatives d'homicide a augmenté de 24%, alors que celui des homicides consommés a baissé de 38%. Le nombre moyen de victimes est resté stable dans l'ensemble.
- De 2009 à 2016, dans 34% des cas d'homicide enregistrés, la victime avait une relation domestique avec l'auteur (homicides dans la sphère domestique). Parmi ces cas, deux tiers étaient une relation de couple (actuelle ou ancienne) et un tiers un lien parent-enfant ou un autre type de relation familiale. Les homicides perpétrés en dehors de la sphère domestique sont à l'origine de 53%³ des victimes, dont la moitié connaissaient leur agresseur (voisin, collègue de travail, par ex.).
- Par rapport aux années 2000 à 2004, le nombre de victimes d'homicide dans la sphère domestique a diminué de 22%, alors que celui des victimes d'homicide hors sphère domestique a augmenté de 8%.
- La majorité des auteurs et des victimes enregistrés par la police sont de sexe masculin. Leur proportion varie toutefois considérablement selon que l'homicide a été commis en dehors de la sphère domestique ou dans celle-ci.
- Hors de la sphère domestique, plus de 80% des victimes et plus de 90% des auteurs d'homicide sont des hommes.
- Dans la sphère domestique, les victimes sont en majorité des femmes (près de 70%) alors que les auteurs sont majoritairement des hommes (plus de 75%).

- L'âge moyen des victimes (35 ans) et des auteurs (30 ans) est plus bas hors sphère domestique que dans la sphère domestique (40 et 41 ans).
- C'est principalement dans le cadre de la sphère domestique que des victimes de moins de 15 ans (notamment des nourrissons) sont recensées.
- Près de 80% des victimes et auteurs d'homicides enregistrés par la police font partie de la population résidente permanente (homicides dans la sphère domestique: 90% et homicides hors de la sphère domestique: 70%).
- Hors sphère domestique, si l'on considère la population résidente permanente en fonction de sa nationalité, les hommes de nationalité étrangère sont surreprésentés parmi les victimes et parmi les auteurs par rapport à ceux de nationalité suisse.
- Pour les homicides dans le couple (actuel ou ancien), en considérant uniquement la population résidente permanente, les femmes de nationalité étrangère risquent davantage que les Suissesses d'être victime et les hommes de nationalité étrangère sont proportionnellement plus nombreux que ceux de nationalité suisse à commettre pareille infraction.
- Les différences entre les deux groupes de population sont toutefois nettement moins marquées si l'on ne considère que les homicides consommés. Cela peut signifier que la tendance à dénoncer les tentatives d'homicide n'est pas la même dans les deux groupes.
- L'instrument le plus souvent utilisé est une arme blanche, quel que soit le type d'homicide. La part des victimes agressées à l'aide d'une arme à feu est passée de 34%, dans les années 2000 à 2004, à 20% entre 2009 et 2016. Le risque mortel pour les victimes d'homicide est plus marqué si l'auteur se sert d'une arme à feu que s'il utilise un autre moyen pour commettre l'acte. La part des décès liés à l'utilisation d'une arme à feu est la plus importante dans la sphère domestique.
- Sur l'ensemble des personnes prévenues d'homicide, 34% avaient déjà été enregistrées par la police pour différents types d'infraction au code pénal (CP) au cours des deux années précédentes. Cette proportion est moindre parmi les auteurs d'homicide dans la sphère domestique. Quant à la violence domestique enregistrée par la police avant qu'un homicide soit perpétré au sein du couple (actuel ou ancien), on constate que 11% des couples étaient déjà connus des services de police pour violence domestique. Cette proportion se trouve encore plus élevée chez les couples qui étaient séparés au moment de l'infraction. Dans la plupart des cas, en particulier chez les couples séparés, les menaces font partie des antécédents enregistrés par la police.

¹ Voir le chapitre 1.3 concernant l'utilisation des termes de victime et d'auteur.

² La statistique établie avant la SPC actuelle (révisée en 2009) ne contenait pas de données détaillées. Une enquête spéciale a par conséquent été réalisée en 2005 sur les tentatives d'homicide et les homicides consommés enregistrés par la police pour les années 2000 à 2004. Cette enquête a servi de base à deux publications.

³ Il reste une petite proportion d'homicides qu'on ne peut classer ni dans la sphère domestique ni hors de la sphère domestique (voir chapitre 2.3).

1 Introduction

Cette publication cofinancée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) présente une analyse détaillée des homicides enregistrés ces dernières années par la police en Suisse, de leur incidence et de leur évolution. L'analyse porte essentiellement sur les personnes lésées et les personnes prévenues enregistrées par la police et recensées dans la statistique policière de la criminalité (SPC) depuis 2009, ainsi que sur les circonstances dans lesquelles les homicides ont été commis. L'accent est mis sur la relation entre la personne lésée et la personne prévenue et les homicides sont différenciés selon qu'ils ont lieu dans la sphère domestique ou en dehors de celle-ci. Cette étude fait suite à deux publications de l'Office fédéral de la statistique (OFS) parues en 2006¹ et en 2008² sur les homicides enregistrés par la police pendant les années 2000 à 2004, deux études que le BFEG avait également soutenues financièrement.

1.1 Contexte et buts

La statistique précédente, réalisée entre 1982 et 2008, soit avant la SPC actuelle, contenait peu d'information détaillée sur les infractions pénales recensées. Elle présentait des lacunes méthodologiques qui ont limité la qualité de ses données. Le BFEG a par conséquent donné pour mandat à l'OFS en 2005 de réaliser une étude sur les tentatives d'homicide et les homicides consommés qui rende compte de l'ampleur et de la structure des homicides commis en Suisse. Les polices cantonales ont alors recensé pour l'OFS dans une enquête spéciale tous les homicides au sens des art. 111 à 114 et 116 du Code pénal (CP) enregistrés par la police, pour les années 2000 à 2004. Les données ainsi relevées ont servi de base à une première étude¹ publiée en 2006 sur les homicides enregistrés par la police, qui met l'accent sur la violence domestique. Il en ressort que 45% des homicides consommés et des tentatives d'homicides enregistrés ces années ont eu lieu dans le cadre de la sphère domestique. La majeure partie de ces infractions étaient des homicides perpétrés au sein d'un couple (62%), qui ont fait l'objet d'une deuxième étude², plus approfondie, publiée en 2008.

La SPC a été révisée à la même période et existe depuis 2009 sous sa forme actuelle. L'enquête spéciale avait été conçue de façon à garantir une certaine comparabilité avec les données de la SPC révisée. Cette dernière contient des données nettement plus complètes qu'avant sur les infractions enregistrées par la police. Par contre, elle comprend moins de variables que l'enquête spéciale réalisée par la police.

Cette publication poursuit deux buts : elle vise à rendre compte de l'ampleur et de la structure des homicides enregistrés par la police depuis la révision de la SPC en 2009 et à les comparer, dans la mesure du possible, aux données des années précédentes. Elle doit aussi permettre de comparer plusieurs formes d'homicides : dans cette étude, le critère de différenciation utilisé est la relation entre la personne lésée et la personne prévenue. Il est clair que la motivation de l'auteur n'est pas du tout la même en fonction du type de lien unissant la victime à l'auteur ; les homicides dans la sphère domestique se situent dans un contexte de relations intimes et d'interactions quotidiennes, des éléments de nature émotionnels interviennent. L'homicide est souvent un moyen de résoudre un conflit ou de punir la victime. Hors de la sphère domestique, lorsque les protagonistes se connaissent, les motivations découlent aussi de conflits, de difficultés à co-exister avec les autres (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime UNODC, 2014). Enfin, les cas où l'auteur ne connaît pas sa victime regroupent deux typologies décrites par l'UNODC : les homicides liés à d'autres formes de criminalité ainsi que les homicides socio-politiques. Dans le cadre d'homicides liés à des activités criminelles, le but est d'obtenir de manière plus ou moins directe des profits illicites, alors que les homicides socio-politiques sont des formes de revendications sociales ou politiques. Markwalder et Killias (2012) distinguaient déjà plusieurs formes d'homicides en fonction des circonstances dans lesquelles ils ont été commis et des caractéristiques des personnes concernées. Dans la présente étude, l'accent est mis sur le lien entre la personne lésée et la personne prévenue. On y compare les homicides perpétrés au sein du couple ou dans la sphère domestique avec ceux commis en dehors de celle-ci ou dans lesquels il n'existait pas de lien entre la victime ou l'auteur.

¹ Zoder, I. & Maurer, G. (2006). *Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel: OFS

² Zoder, I. (2008). *Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel: OFS

1.2 Structure de la publication

La publication est structurée de la manière suivante: le chapitre 2 présente l'ampleur et l'évolution de l'ensemble des homicides consommés et tentés enregistrés par la police, ainsi que la variable du type de relation existant entre la personne lésée et la personne prévenue. Le chapitre 3 traite des homicides commis dans la sphère domestique, différencié selon qu'il s'agit de relations de couple et d'autres liens de type familial, en partie subdivisés en sous-catégories. Le chapitre 4 est consacré aux homicides commis en dehors de la sphère domestique. Deux sous-catégories forment le domaine hors sphère domestique: les affaires dans lesquelles la personne lésée et la personne prévenue se connaissaient et celles où les personnes ne se connaissaient pas du tout. Les chapitres 3 et 4 sont structurés de la même manière. Les résultats sont ventilés selon le sexe, l'âge, la nationalité et le statut de séjour de la personne lésée et de la personne prévenue, ainsi que selon l'instrument utilisé pour l'infraction et le lieu dans lequel elle a été commise. L'analyse montre ensuite si les personnes prévenues d'homicide avaient déjà été enregistrées par la police avant l'infraction. Dans la mesure du possible, on compare les résultats avec les données des années 2000 à 2004 (voir les encadrés). Les deux chapitres se terminent par un résumé des résultats centraux. Le chapitre 5 est une discussion sur les principaux résultats de l'étude. Il présente des comparaisons entre les catégories d'homicide ainsi que des mesures de prévention possibles et des propositions pour orienter la recherche à l'avenir.

1.3 Définitions

Statistique policière de la criminalité (SPC)

La statistique policière de la criminalité (SPC) renseigne entre autres sur l'ampleur, la structure et l'évolution d'une sélection d'infractions au code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) enregistrées par la police. Elle recense donc la criminalité dénoncée par la population et celle relevée par la police lors de ses contrôles. La SPC est une statistique nationale à laquelle participent depuis sa révision en 2009 toutes les polices cantonales en communiquant à l'OFS de manière détaillée et selon des critères uniformes les infractions annoncées et enregistrées. Les infractions dont la police n'a pas connaissance («chiffre noir») ne sont donc pas prises en compte. La statistique relève également les personnes lésées et les personnes prévenues. Une personne enregistrée plusieurs fois par la police dans un ou plusieurs cantons apparaît comme une seule et même personne.

Homicides

L'homicide est défini aux art. 111 à 117 du Code pénal suisse (CP). Le bien juridique protégé est la vie humaine après la naissance. L'homicide est un acte prémédité à l'exception des affaires relevant de l'art. 117 CP.

Dans cette publication, le terme d'homicide s'applique aux infractions qui relèvent des art. 111 (meurtre), 112 (assassinat), 113 (meurtre passionnel) ou 116 (infanticide) CP, d'après les informations dont disposait la police lors de la dénonciation. Il ne s'applique pas aux infractions visées aux art. 114 (meurtre sur la demande de la victime), 115 (incitation et assistance au suicide) et 117 (homicide par négligence). Le meurtre sur la demande de la victime présuppose que l'auteur a donné la mort à la personne sur la demande «sérieuse et instante» de celle-ci, en cédant à un mobile honorable. Dans le cas de l'incitation et de l'assistance au suicide, l'auteur, poussé par un motif égoïste, a incité une personne au suicide ou lui a prêté assistance en vue du suicide, mais n'a pas commis d'homicide.

Auteurs

Le terme d'auteur est utilisé dans cette publication en lieu et place de personne prévenue à partir du chapitre 2 pour rendre le texte plus lisible et compréhensible. Dans la statistique policière de la criminalité, une personne est considérée comme prévenue si elle est identifiée comme l'auteur d'une infraction, selon l'appréciation de la police. Sont aussi considérées comme des prévenus les instigateurs, les co-auteurs et les complices. Le statut de «prévenu» représentant l'état des connaissances de la police à un moment donné, il ne dit rien sur la procédure judiciaire qui peut s'ensuivre.

Victimes

Le terme de victime est utilisé à partir du chapitre 2 comme synonyme de la personne lésée telle que la désigne la statistique policière de la criminalité. Sont considérées comme lésées les personnes atteintes ou menacées dans leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique par l'auteur d'un acte délictueux.

Violence domestique et relation entre la personne lésée et la personne prévenue

Dans la statistique policière de la criminalité, la violence domestique implique un certain type de relation entre la personne lésée et la personne prévenue. Pour un certain nombre d'infractions, la police cantonale relève la nature de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue au moment de l'infraction. Si dans le cas de l'infraction enregistrée par la police, la personne prévenue est ou était en couple avec la personne lésée ou était un membre de sa famille, l'infraction est attribuée au domaine domestique. Si, par contre, la relation entre la personne lésée et la personne prévenue ne relevait pas de la sphère domestique ou qu'il n'y avait pas de lien entre l'auteur et la victime, on parle d'infraction hors sphère domestique.

Nationalité et statut de séjour

La population résidente permanente est formée de l'ensemble des personnes dont le domicile principal se trouvait en Suisse pendant toute l'année considérée. La statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) a été remplacée par la statistique de la population et des ménages (STATPOP) dans le nouveau système du recensement de la population. La population résidente permanente telle qu'elle est définie dans la STATPOP depuis 2010 comprend, en plus de la population considérée dans l'ESPOP, des personnes dont la procédure d'asile est en cours et qui séjournent en Suisse depuis au moins 12 mois. Actuellement, la SPC ne permet pas de définir si les personnes lésées et les personnes prévenues dont la procédure d'asile est en cours remplissent cette condition. Ces personnes entrent par conséquent dans la catégorie «domaine de l'asile» ou «autres» et sont donc considérées comme faisant partie de la population résidente non permanente. La catégorie «autres» comprend les autorisations de courte durée, autorisation frontalière, touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour, requérant d'asile avec décision de non entrée en matière, requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale, renvoi à la frontière, présence illégale, en procédure d'annonce, statut inconnu. Des taux pour 100 000 habitants sont présentés dans les chapitres suivants. Sauf indication contraire, ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes (lésées et prévenues) faisant partie de la population résidente permanente.

Lieu

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

2 Les homicides en général

2.1 Ampleur du phénomène et évolution

Entre 2009 et 2016, la police a recensé chaque année une moyenne de 221 victimes d'homicides (y compris tentatives), dont 49 décès (homicides consommés). Ces valeurs, en particulier celles qui concernent les actes tentés, doivent cependant être considérées comme minimales en raison du chiffre noir existant dans les statistiques de la criminalité. En effet, la police n'ayant pas connaissance de l'ensemble des actes criminels commis, un certain nombre d'homicides ne sont jamais comptabilisés.

Victimes d'homicides par année et par degré de réalisation de l'infraction, de 2009 à 2016 G1



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

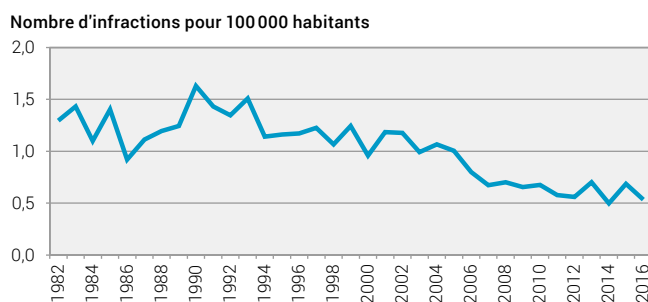
© OFS 2018

Le taux d'élucidation des homicides s'élève à 96%, avec 1671 infractions élucidées au moment de la rédaction de l'étude, sur les 1747 infractions enregistrées par la police. Le taux d'élucidation s'élève à 98% si l'on considère uniquement les homicides consommés.

Afin de rendre compte de l'évolution à long terme du phénomène en Suisse, les infractions d'homicides consommés sont présentées sous forme de valeur de la fréquence¹ pour 100 000 habitants (graphique G2), sur une période allant de 1982 à 2016.²

À l'échelle des 34 dernières années, la tendance générale indique une diminution des homicides à l'issue fatale. Les faibles valeurs des fréquences ne permettent cependant pas d'interprétation quant aux variations annuelles.

Nombre d'homicides consommés pour 100 000 habitants (valeur de la fréquence) par année, de 1982 à 2016 G2



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC),
Statistique de la population et des ménages (STATPOP),
Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

© OFS 2018

Deux précédentes publications de l'OFS³ ont examiné la question des homicides sur la période allant de 2000 à 2004. Il nous est donc possible de comparer ces données avec celles de 2009 à 2016. On constate ainsi (tableau T 1) que le nombre de victime moyen reste stable, mais que les homicides résultent moins souvent qu'auparavant par la mort de la victime: le pourcentage de victimes décédées est passé de 36% à 22%.

¹ La valeur de la fréquence est obtenue en divisant le nombre d'infraction enregistré par l'effectif de la population suisse résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP. Les données sur les infractions sont issues, jusqu'à 2009, année de la révision de la statistique policière de la criminalité (SPC), de l'ancienne statistique policière dite minimale.

² Entre 1982 et 2008 la SPC contenait peu d'informations détaillées sur les crimes enregistrés et la qualité des données est limitée par des déficits méthodologiques. Toutefois, dans le cas des homicides consommés, on peut supposer que les données datant d'avant 2009 sont comparables à celles de la SPC après la révision de 2009.

³ Zoder & Maurer, 2006; Zoder, 2008

Nombre de victimes et pourcentage de décès par années d'étude, de 2000 à 2004 et de 2009 à 2016 T1

Années d'étude	Victimes		Dont décédées
	N	Moyenne	
De 2000 à 2004	1 088	218	36%
De 2009 à 2016	1 766	221	22%

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

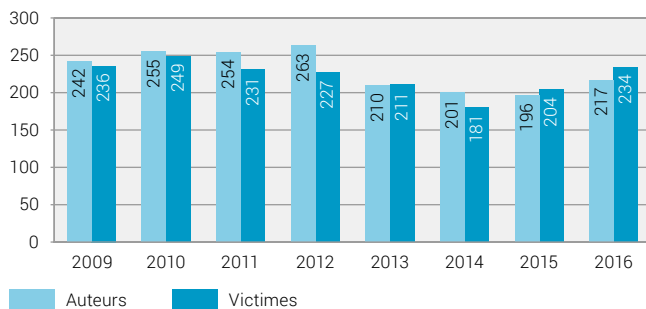
© OFS 2018

Il semble ainsi que le nombre d'homicides consommés soit en baisse (–38%), alors que les tentatives augmentent (+24%); un constat déjà relevé par Markwalder et Killias (2012).

2.2 Victimes et auteurs

De 2009 à 2016, chaque année, une moyenne de 228 personnes ont été recensées par la police en tant qu'auteurs et 221 en tant que victimes.

Nombre de victimes et d'auteurs d'homicides par année, de 2009 à 2016 G3



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

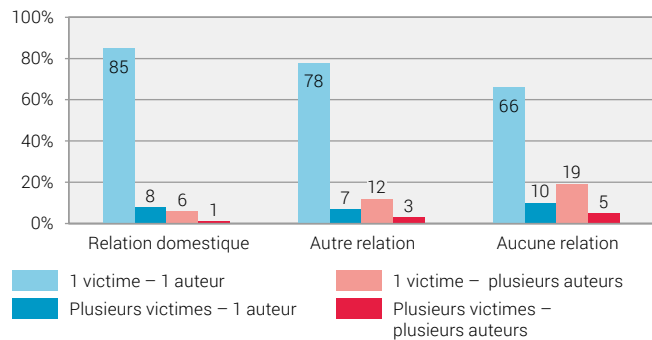
© OFS 2018

On remarque que chaque année, le nombre de victimes n'est pas égal au nombre d'auteurs. En effet, si dans la majorité des affaires (72%, N=1123) un seul auteur et une seule victime sont enregistrés, dans 11% des cas (N=168) plusieurs agresseurs s'en sont pris à une seule victime, dans 7% (N=102) on recense un agresseur mais plusieurs victimes et enfin, pour 3% (N=40) des affaires on compte à la fois plusieurs victimes et plusieurs auteurs. Il reste encore 7%: 100 cas sans personne suspecte et 7 cas sans victimes enregistrées.

Ces quatre différentes constellations ne sont toutefois pas distribuées de manière homogène selon la nature de la relation entre victime(s) et auteur(s).

La configuration «un auteur pour une victime» est davantage représentée parmi les homicides dans la sphère domestique et plus la relation entre auteur(s) et victime(s) est lointaine, plus la constellation «1 victime – plusieurs auteurs» devient fréquente (graphique G4).

Nombre d'auteurs et de victimes d'homicides par type de relation, de 2009 à 2016 G4



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

2.3 Relation entre victime et auteur

La suite de cette publication étant structurée en fonction du type de relations existant entre victime et auteur⁴, il est intéressant d'avoir une vue d'ensemble de la nature de ces liens.

Il faut d'abord noter que dans les cas où la victime a été agressée par différentes personnes, plusieurs catégories de relation peuvent être comptabilisées; par conséquent, dans les données qui suivent, la somme des victimes par catégories de relation ne correspond pas toujours au total.⁵

Dans le tableau T2, on voit que sur le total des relations entre victimes et auteurs enregistrées entre 2009 et 2016, 23% sont des relations de couple actuels et séparés et 11% des liens de parenté. Les homicides au sein de la sphère domestique représentent ainsi 34% de l'ensemble des homicides enregistrés et la relation de couple est deux fois plus fréquente que les liens de parenté. 26% sont des relations autres que domestique; cela signifie que 60% des victimes connaissaient l'auteur. Dans seulement 27% des relations, l'auteur était un inconnu. Il reste 18% qui ne comportent pas d'indication sur la nature de la relation.

⁴ Voir définitions chapitre 1

⁵ Pour éviter cela, il aurait par exemple été possible de retenir uniquement la relation la plus étroite pour chaque victime, mais cela aurait supposé une hiérarchisation répondant à des critères difficilement définissables. De plus, les écarts ne sont pas très importants.

Victimes d'homicides: nature de la relation avec l'auteur, de 2009 à 2016

T2

Relation entre auteur et victime			Victimes		
			N	%	
Sphère domestique	Couple	Couple (marié, pacsé ou non)	282	16%	
		Ex-couple (marié, pacsé ou non)	117	7%	
		Total couple	399	23%	
	Famille	Parents, substituts parentaux, famille d'accueil/enfant	133	8%	
		Autres liens de parenté	72	4%	
		Total famille	202	11%	
	Total sphère domestique		599	34%	
	Hors sphère domestique	Auteur et victime se connaissent	Relation d'affaires	18	1%
			Relation professionnelle	26	1%
			Instituteur, éducateur, maître d'apprentissage/élève	2	0%
Tuteur/pupille, assistance, représentant légal, personne responsable			0	0%	
Médecin, thérapeute/patient			12	1%	
Religieux/membre			0	0%	
Connaissance, voisin			310	18%	
Relation administrative (p.ex. service social, caisse de chômage)/administré			8	0%	
Collègue, ami			83	5%	
Total auteur et victimes se connaissent			457	26%	
Auteur et victime ne se connaissent pas			482	27%	
Total hors sphère domestique			932	53%	
Relation inconnue	Relation inconnue	34	2%		
	Aucun auteur identifié	113	6%		
	Pas d'indication	171	10%		
	Total relation inconnue		316	18%	
Total			1 766	100%	

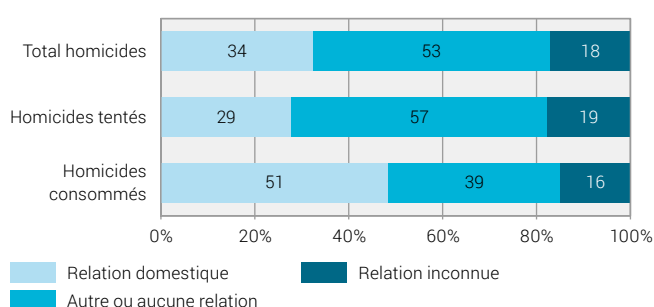
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Le graphique G5 détaille les homicides tentés et consommés en fonction des trois principales catégories de relation : relation domestique, non domestique et relation inconnue. Comme on l'a déjà montré, la proportion d'homicides (tentatives compris) hors sphère domestique est plus importante que celle des homicides dans la sphère domestique. Cependant, si l'on observe uniquement les homicides consommés, la tendance s'inverse presque. En effet, pour les homicides consommés, la moitié des victimes a été tuée par un proche, contre 39% par une personne autre. Les homicides au sein de la sphère domestique semblent donc, en moyenne, moins fréquents mais plus meurtriers que ceux enregistrés en dehors du cadre domestique.

Victimes d'homicides par type de relation avec l'auteur, de 2009 à 2016

G5



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3 Homicides dans la sphère domestique

3.1 Ampleur du phénomène et évolution

Les homicides dans la sphère domestique comprennent les homicides consommés et les tentatives d'homicide commis entre partenaires (maris et femmes, par exemple) ou entre ex-partenaires s'ils sont séparés, ainsi que les autres membres de la famille (parent-enfant, frère-sœur, etc.)

Entre 2009 et 2016, la police a enregistré 599 victimes d'homicides dans la sphère domestique, cela correspond à un taux moyen de 0,9 pour 100 000 habitants.¹

La distribution du nombre de victimes d'homicides dans la sphère domestique par année est représentée dans le tableau T3. L'année 2011 recense le nombre de victimes le plus important. Chaque année, en moyenne 75 victimes sont recensées, dont 34% sont décédées.

Par rapport aux données de 2000 à 2004, le nombre moyen de victimes d'homicides domestiques a diminué: la moyenne par année était alors de 96 (-22%) et le taux de victimes par an de 1,2 pour 100 000 habitants. De plus, le pourcentage de décès parmi les victimes d'homicides domestiques était alors de 44%. Le nombre de victimes décédées a donc diminué de 40%.

Les homicides dans la sphère domestique sont responsables de 34% de l'ensemble des victimes d'homicides recensées par la police entre 2009 et 2016 et de la moitié (51%) des victimes décédées (voir chapitre 2, graphique G5); il semble donc que la probabilité de décéder soit plus grande lorsque l'homicide est commis par un proche (couple ou famille). Il n'est cependant pas possible de savoir si, pour les tentatives d'homicides, le comportement de dénonciation est différent à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère domestique, ou, en d'autres termes, si le fait de bien connaître le prévenu diminue la tendance à la dénonciation dans le cadre de tentatives.

¹ Ce taux est calculé à partir du nombre de victimes enregistrées par la police et du nombre d'habitants (population résidente permanente) relevé dans la statistique de la population et des ménages (STAPOP); il permet de donner une idée générale de la situation mais est à considérer avec prudence puisqu'en réalité un certain nombre de victimes ne font pas partie de la population résidente permanente.

Sphère domestique: nombre de victimes et pourcentage de décès par année, de 2009 à 2016 T3

Année	Nombre de victimes	Dont décédées
2009	79	32%
2010	76	34%
2011	92	29%
2012	67	33%
2013	67	34%
2014	63	37%
2015	87	41%
2016	71	27%
Moyenne	75	34%

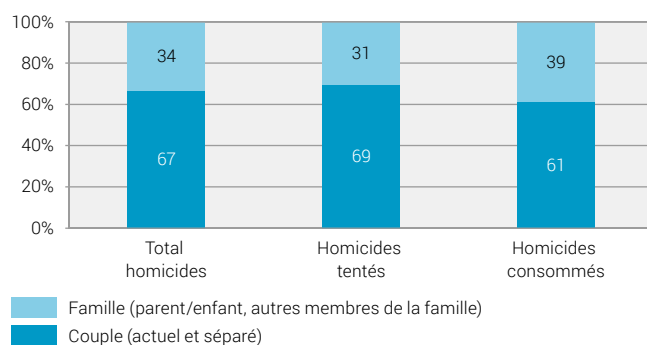
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Sur les 599 victimes enregistrées, les deux tiers (67%) ont été agressées ou tuées par un partenaire ou ex-partenaire, comme on le voit sur le graphique G6. Pour le tiers de victimes restant, l'auteur est un autre membre de la famille (parent, enfant ou autre).

La suite de ce chapitre sur les homicides dans la sphère domestique est composée de deux parties, la première se concentrant sur les homicides dans le couple et la deuxième sur les homicides entre personnes partageant des liens de parenté (par ex: parent et enfant, frère et sœur, oncle et neveu); pour ce dernier groupe on parlera d'homicides intrafamiliaux.

Sphère domestique: victimes par type de relation avec l'auteur, de 2009 à 2016 G6



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3.2 Homicides dans le couple

Les relations de couple comprennent ici les partenaires et ex-partenaires hétéro- ou homosexuels, sans tenir compte de la stabilité, de l'exclusivité ou de la durée de la relation.

3.2.1 Victimes

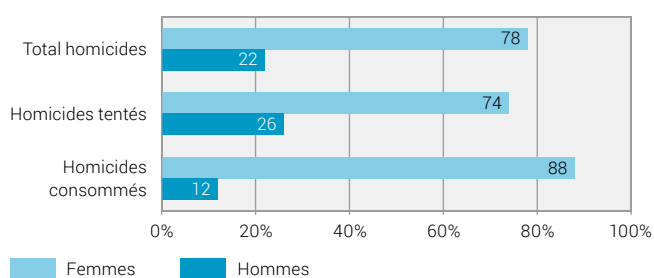
Entre 2009 et 2016, la police a recensé chaque année en moyenne 50 victimes d'homicide (y compris tentatives) dans le couple, dont 15 sont décédées. En moyenne, 35 victimes ont été agressées par un partenaire actuel, parmi lesquelles 34% n'ont pas survécu et 15 victimes ont été agressées par un ex-partenaire, dont 24% sont décédées.

En 2000–2004, la moyenne annuelle pour les homicides dans le couple était de 61 victimes dont 26 étaient décédées, soit un pourcentage de victimes décédées de 42%.

3.2.1.1 Sexe

Les femmes sont nettement plus fréquemment la cible d'homicides par un (ex-)partenaire que les hommes : durant la période allant de 2009 à 2016, on dénombre en moyenne 11 victimes de sexe masculin et 39 victimes de sexe féminin par année. Comme on peut le voir sur le graphique G7, la proportion de femmes victimes (N=311) est presque quatre fois supérieure à celle des hommes (N=88). Et le rapport entre les sexes est encore plus déséquilibré si l'on considère uniquement les victimes décédées : pour 15 hommes, on compte 108 femmes. La proportion de femmes tuées est donc sept fois plus élevée.

Couple: victimes par sexe, de 2009 à 2016 G7



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

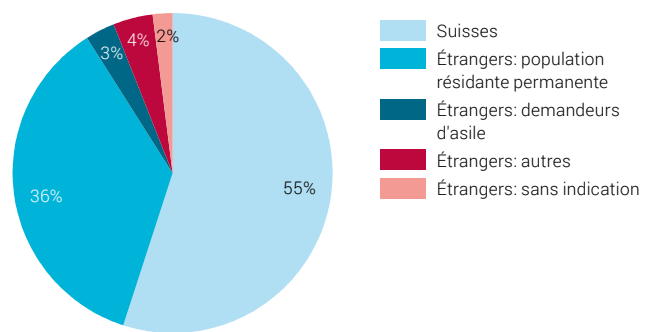
© OFS 2018

Les proportions d'hommes et de femmes sont relativement semblables chez les couples actuels et les couples séparés : on trouve environ 1 homme pour 4 femmes parmi les couples actuels (24%, N=69), contre 1 homme pour 6 femmes parmi les couples séparés (16%, N=19). En ce qui concerne les homicides consommés, la proportion d'hommes tués est de 18% (N=5) parmi les couples séparés et de 11% parmi les couples actuels (N=10). Cette observation est cependant à considérer avec une grande prudence au vu des faibles valeurs étudiées.

3.2.1.2 Nationalité et statut de séjour

55% des victimes d'homicides dans le couple sont Suisses, 36% sont des étrangers résidant de manière permanente en Suisse. Cela signifie que 91% des victimes sont des personnes qui résident de manière permanente en Suisse (graphique G8).

Couple: victimes par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016 G8



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les victimes et habitants faisant partie de la population résidente permanente, on peut déterminer un taux moyen de victimes par an pour 100 000 habitants. Étant donné que la grande majorité (77%) des victimes faisant partie de la population résidente sont des femmes, les calculs suivants ne concernent que les victimes de sexe féminin. On obtient ainsi un taux moyen de femmes victimes par an de 0,9 pour 100 000 résidentes permanentes en Suisse. En différenciant les taux par nationalité, on remarque que les femmes étrangères résidentes permanentes ont un risque d'être victimes plus de deux fois supérieur à celui des Suissesses : les taux sont de 1,6 contre 0,7 pour 100 000 habitantes. Pour les homicides uniquement accomplis, la relation est de 0,3 pour 100 000 habitantes et la différence entre Suissesses et étrangères s'amoindrit : 0,3 pour les Suissesses et 0,5 pour les femmes étrangères. A noter que pour les cas des tentatives qui ne sont pas découvertes par la police, il n'est pas possible de savoir si le comportement de dénonciation de la victime est le même pour les deux groupes de population. Il faut aussi dire que toute la population n'est pas en couple.

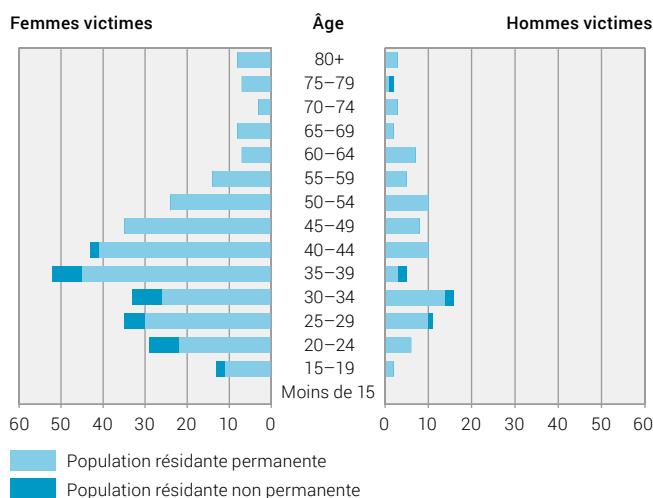
En 2000–2004 les taux étaient légèrement plus hauts, avec un total de 1,2 pour 100 000 habitantes (respectivement 0,5 victimes décédées). Pour le total des homicides, la différence entre Suissesses et étrangères est restée assez semblable : 1,0 pour les Suissesses contre 2,2 pour les étrangères. En revanche, comparés aux chiffres 2009–2016, les taux d'homicides consommés étaient plus de deux fois supérieurs pour les femmes étrangères que pour les Suissesses.

3.2.1.3 Âge

Parmi les victimes de sexe féminin, on peut observer sur le graphique G9 que le nombre de victimes enregistrées augmente avec l'âge, pour atteindre un pic avec le groupe des 35–39 ans avant de redescendre de manière assez graduelle. Les catégories de victimes les plus jeunes sont également celles qui présentent la plus grande proportion de personnes résidentes non permanentes de Suisse, alors que passé 44 ans, les victimes font toutes parties de la population résidente permanente. La catégorie des 30–34 ans présente le plus grand nombre d'hommes victimes.

Couple: victimes par âge, sexe et groupe de population, de 2009 à 2016

G9



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

On peut également noter que la répartition de l'âge varie selon le statut du couple: les victimes d'un partenaire actuel sont en moyenne âgées de 8 ans de plus que les victimes d'un ex-partenaire (44 contre 36 ans). Pour les couples séparés, très peu de victimes sont âgées de plus de 54 ans, alors que cette tranche d'âge représente 21% des victimes de couples actuels.

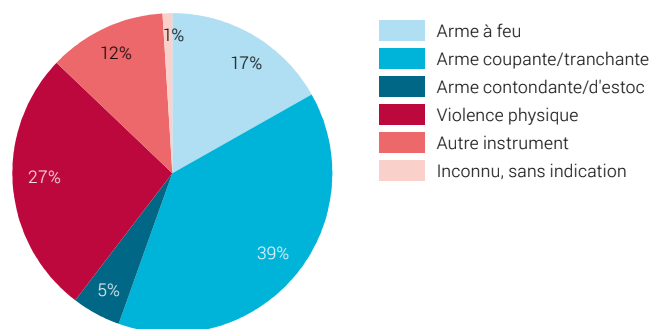
3.2.1.4 Instrument d'infraction

La répartition des victimes selon le type d'instrument avec lequel l'acte a été exécuté ou tenté montre que les principaux moyens utilisés sont les armes coupantes ou tranchantes, la violence physique et les armes à feu (voir graphique G10). Parmi les 67 victimes contre lesquelles une arme à feu a été utilisée, il y avait quatre armes militaires, dont une arme de service actif et trois armes acquises en fin de service.

En 2000–2004, les armes à feu représentaient 27% des armes utilisées dans le cadre des homicides de couple.

Couple: victimes par instrument utilisé, de 2009 à 2016

G10



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Les deux méthodes les plus utilisées sont aussi les moins fatales, comme on le voit dans le tableau T4. Mais les armes à feu représentent l'instrument le plus dangereux avec 67% de victimes décédées.

Couple: nombre de victimes et pourcentage de décès par instrument, de 2009 à 2016

T4

Instrument utilisé	Nombre de victimes	Dont décédées
Arme à feu	67	67%
Arme coupante/tranchante	157	24%
Arme contondante/d'estoc	18	44%
Violence physique	109	17%
Autre instrument	46	28%
Inconnu, sans indication	2	50%
Total	399	31%

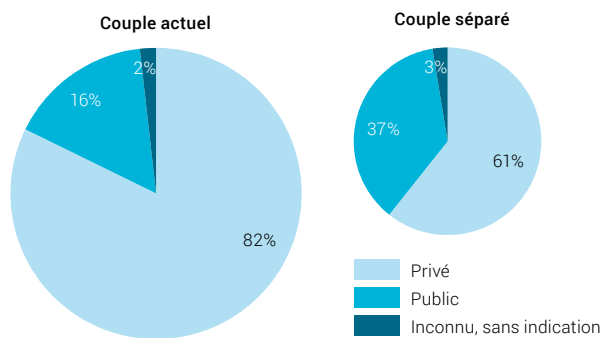
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3.2.1.5 Lieu de l'infraction

Le lieu de l'infraction fait référence à l'endroit dans lequel l'infraction a été commise, défini en deux catégories: lieu privé et lieu public.

Pour la plupart des victimes d'homicides dans le couple (76%, N=303), l'acte s'est déroulé dans un espace privé. Le lieu de l'infraction varie cependant en fonction de la situation du couple: la proportion d'homicides commis dans un lieu privé est plus élevée chez les couples actuels que chez les couples séparés (graphique G11). Ainsi, pour les couples séparés le crime a lieu plus de deux fois plus souvent dans un endroit public que pour les couples actuels.

Couple: victimes par lieu, de 2009 à 2016**G 11**

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

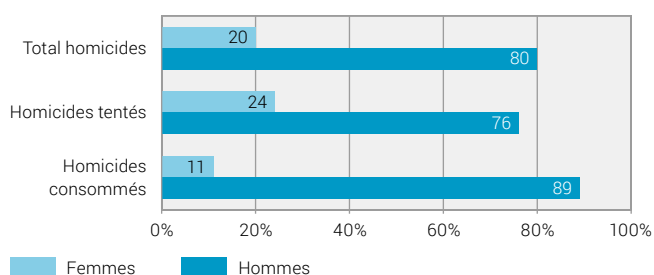
© OFS 2018

3.2.2 Auteurs

Entre 2009 et 2016, la police a recensé chaque année en moyenne 50 prévenus d'homicides (y compris tentatives) dans le couple, dont 15 pour un homicide réellement accompli.

3.2.2.1 Sexe

Dans la majorité des cas, l'auteur de l'homicide est un homme: en moyenne, chaque année 40 hommes ont été enregistrés comme auteurs, contre 10 femmes. La différence entre les sexes est particulièrement marquée pour les homicides consommés, les femmes ne représentant que 11% des auteurs (graphique G12). On remarque que la distribution des sexes au niveau des prévenus est exactement inverse à celle des victimes, ce qui n'est pas surprenant sachant que, entre 2009 et 2016, 98% (N=390) des couples enregistrés sont hétérosexuels; 2% (N=9) des couples étant formés par deux hommes.

Couple: auteurs par sexe, de 2009 à 2016**G 12**

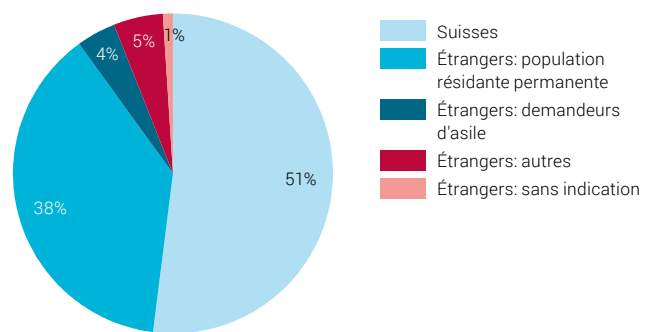
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

On trouve une part plus importante d'auteurs de sexe féminin parmi les couples actuels (22%, N=63) que parmi les couples séparés (14%, N=16); cependant, la proportion de femmes ayant réellement tué leur ex-partenaire (18%, N=5) est deux fois plus grande que celle des femmes ayant tué leur partenaire actuel (9%, N=9). Cette observation est toutefois à considérer avec une grande prudence au vu des faibles valeurs absolues étudiées.

3.2.2.2 Statut de séjour et nationalité

La moitié des prévenus enregistrés sont des Suisses et 38% sont des étrangers résidents de manière permanente en Suisse, ce qui signifie que 89% des prévenus sont des résidents permanents (graphique G13).

Couple: auteurs par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016**G 13**

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les auteurs et habitants faisant partie de la population résidente permanente, on peut déterminer un taux moyen de prévenus par an pour 100 000 habitants. Étant donné que les hommes représentent la grande majorité (79%) des auteurs appartenant à la population résidente permanente, les calculs suivants ne concernent que les auteurs de sexe masculin. On obtient ainsi un taux de 1 auteur pour 100 000 habitants de sexe masculin. Le taux d'hommes prévenus est plus de deux fois plus bas pour les Suisses (0,7 pour 100 000 habitants) que pour les étrangers résidents permanents en Suisse (1,8 pour 100 000 habitants). En revanche, la différence est bien plus faible si l'on considère uniquement les homicides consommés, avec un taux de 0,3 pour 100 000 Suisses et de 0,5 pour 100 000 étrangers résidents permanents. À noter que pour les cas des tentatives qui ne sont pas découvertes par la police, il n'est pas possible de savoir si le comportement de dénonciation de la victime est le même face aux auteurs des deux groupes de population. Il faut aussi dire que toute la population n'est pas en couple.

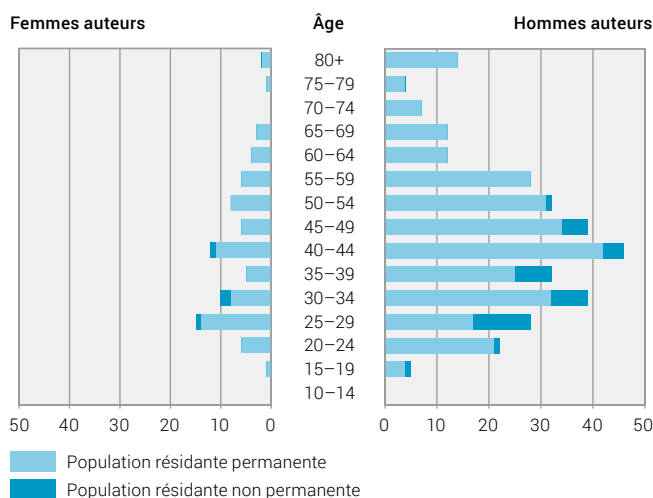
Dans les données de 2000 à 2004, pour les homicides consommés et tentés la différence entre nationalité était déjà marquée puisque le rapport était alors de presque 3 auteurs étrangers pour 1 Suisse.

3.2.2.3 Âge

On trouve le nombre le plus important d'auteurs de sexe féminin parmi les catégories d'âges des 25–29 ans, 30–34 ans et 40–44 ans. C'est aussi dans ces tranches d'âge qu'on trouve les seules personnes n'appartenant pas à la population résidente permanente. Chez les hommes auteurs, les âges les plus fréquents vont de 30 à 49 ans environ. Les résidents non permanents sont particulièrement nombreux parmi les auteurs de 25 à 54 ans (graphique G14).

Couple: auteurs par âge, sexe et groupe de population, de 2009 à 2016

G14



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Les prévenus s'étant attaqués à leur partenaire actuel ont, en moyenne, 6 ans de plus que ceux dont la victime est un ex-partenaire (46 ans contre 40 ans); on retrouve donc ici la même tendance que chez les victimes. La différenciation des couples actuels et séparés permet de relever que les auteurs âgés de plus de 60 ans sont presque uniquement des personnes en couple au moment des faits. De plus, pour les couples séparés, les classes d'âge les plus importantes sont celles de 30 à 34 et de 35 à 39 ans, alors que pour les couples actuels ce sont les catégories de 40 à 44 et de 45 à 49 ans.

3.2.3 Couples auteur-victime connus de la police

Du point de vue de la prévention, il est intéressant de déterminer si les homicides enregistrés ont été précédés de signes annonciateurs. On a donc examiné dans quelle mesure les couples concernés avaient déjà eu affaire à la police pour des infractions de violence domestique avant l'homicide. Seuls les homicides commis entre 2011 et 2016 ont été pris en compte. Il fallait en effet disposer, pour chaque année, de données remontant à une certaine période de temps avant l'homicide. Dans le cadre de cette analyse, la période de temps étudiée a été fixée aux deux ans précédant l'homicide.

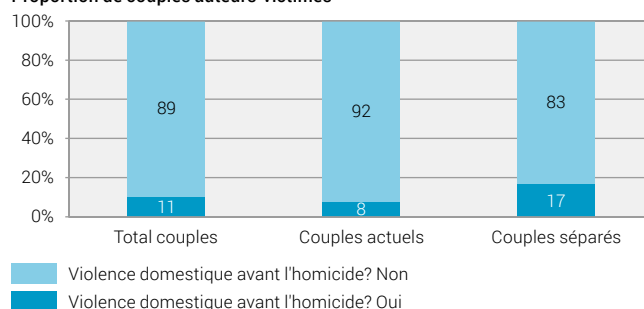
Entre 2011 et 2016, la police a enregistré 294 homicides concernant des couples, dont 206 couples actuels et 88 couples séparés. Dans la majorité des cas (79%), l'auteur était un homme et la victime une femme.

Sur les 294 couples recensés par la police pour homicide, 11% (N=31) avaient déjà été enregistrés par la police pour violence domestique au cours des 24 mois précédant l'homicide, sous la forme d'une infraction poursuivie d'office ou sur plainte. Cette proportion est plus importante parmi les couples séparés (17%, N=15) que parmi les couples actuels (8%, N=16) (graphique G15).

Couple: violence domestique enregistrée par la police avant l'homicide, de 2011 à 2016

G15

Proportion de couples auteurs-victimes



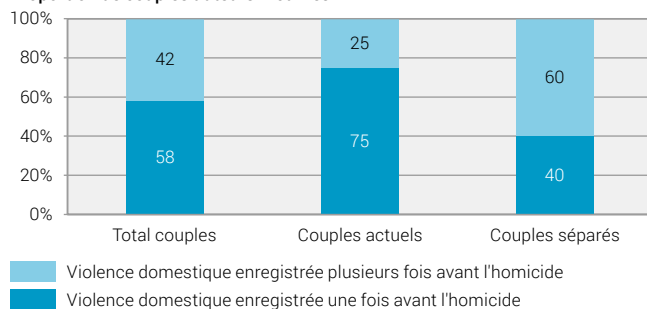
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Il s'agit non seulement de déterminer la proportion de couples qui étaient déjà connus de la police, mais aussi de savoir combien de fois les couples ont été enregistrés pour des infractions de violence domestique. Sur les 31 couples cités plus haut, 42% (N=13) avaient été recensés à plusieurs reprises pour violence domestique. C'était le cas d'une part plus élevée des couples séparés (60%, N=9) que de couples actuels (25%, N=4); mais ces chiffres restent très faibles et donc difficilement interprétables.

Couple: fréquence des violences domestiques enregistrées avant l'homicide, de 2011 à 2016 G16

Proportion de couples auteurs-victimes

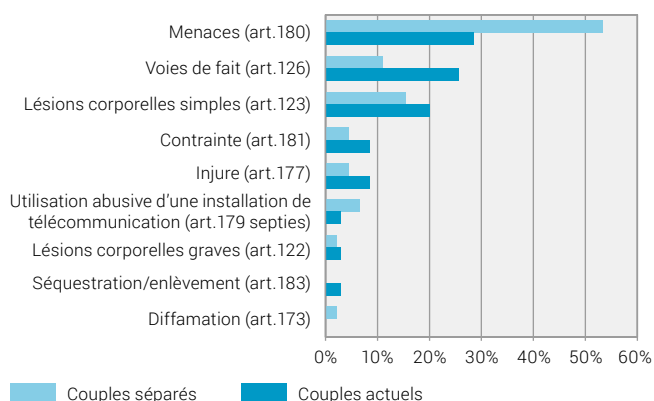


Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

L'analyse vise ensuite à déterminer quelles sont les infractions commises au sein du couple avant l'homicide connues de la police. Le graphique suivant porte sur le nombre d'infractions saisies, plusieurs infractions pouvant faire l'objet d'un même enregistrement par la police et un couple formé d'un auteur et d'une victime pouvant être enregistré plusieurs fois. Au total, 80 infractions ont été recensées, pour la plupart des menaces, suivies par les lésions corporelles simples et les voies de fait (graphique G17). Parmi les couples actuels, la police a recensé une majorité de menaces (29%) et de voies de fait (26%), la part des lésions corporelles simples est inférieure à 20%. Parmi les couples séparés, les infractions recensées sont en majeure partie des menaces (plus de 50%), les lésions corporelles simples (16%) et les voies de fait (11%) représentant des parts nettement plus faibles.

Couple: infractions enregistrées avant l'homicide, par articles du CP et situation du couple, de 2011 à 2016 G17



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3.3 Homicides dans la famille

Les homicides dans la famille, ou homicides intrafamiliaux, désignent ici les homicides commis entre personnes partageant des liens de parenté et excluent donc les relations de couple. Trois sous-catégories peuvent être distinguées au sein des homicides intrafamiliaux: enfant contre parent, parent contre enfant et autres liens familiaux (par ex. frère et sœur, grand-père et petit-fils, etc.).

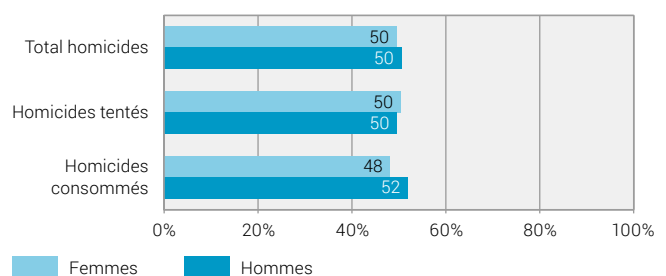
3.3.1 Victimes

En moyenne, entre 2009 et 2016 la police a recensé chaque année 25 victimes d'homicides intrafamiliaux, dont 10 sont décédées. Sur les 202 victimes enregistrées pendant ces huit ans, on trouve une distribution assez homogène des trois sous-catégories familiales (personnes victimes d'un parent: 35%; parents victimes de leur enfant: 31%; personnes victimes d'un autre membre de la famille: 36%)². Cependant, les proportions de victimes décédées diffèrent en fonction des groupes; les enfants victimes d'un parent présentent le pourcentage le plus élevé (54%), suivis par les parents agressés par un enfant (37%) et les autres liens familiaux (29%).

3.3.1.1 Sexe

Si l'on considère toute les victimes d'homicides intrafamiliaux, les deux sexes sont représentés de manière égale: en moyenne, 13 hommes et 13 femmes ont été enregistrés comme victime chaque année entre 2009 et 2016. Cette égalité demeure quel que soit le degré de réalisation de l'homicide (graphique G18).

Famille: victimes par sexe, de 2009 à 2016 G18



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

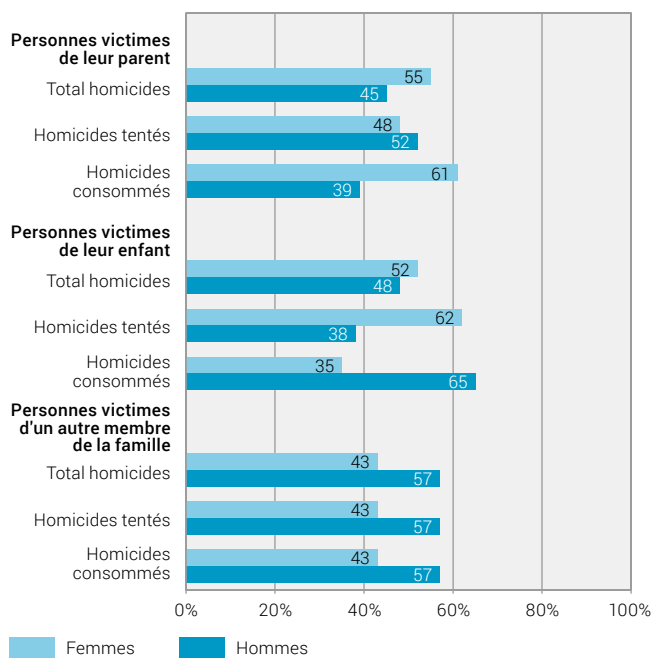
© OFS 2018

² Comme une victime peut se trouver dans deux catégories, la somme des pourcentages est supérieure à 100%.

Cependant, la distribution du sexe varie de manière importante à travers les différents types de relation familiale. Ainsi, on voit sur le graphique G 19 que les femmes sont surreprésentées chez les victimes de leur propre parent ou de leur propre enfant (55%, N=39 et 52%, N=32), alors que les hommes sont plus nombreux parmi les victimes d'autres membres de la famille (57%, N=41). En ce qui concerne les homicides uniquement consommés, les personnes qui ont été tuées par leur propre parent sont majoritairement de sexe féminin alors que celles qui ont été tuées par leur propre enfant sont majoritairement de sexe masculin.

Famille: victimes par sexe et par type de relation familiale, de 2009 à 2016

G 19



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

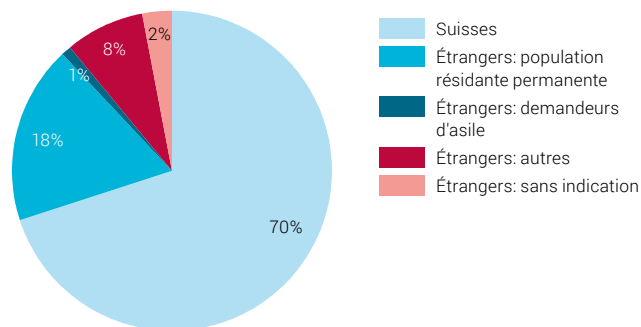
© OFS 2018

3.3.1.2 Nationalité et statut de séjour

La majorité (70%) des victimes d'homicides intrafamiliaux ont la nationalité suisse et 18% d'entre elles font partie des étrangers résidents de manière permanente en Suisse; ainsi, 88% des victimes font partie de la population résidente permanente (graphique G 20).

Famille: victimes par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016

G 20



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Le taux moyen de victimes d'homicides intrafamiliaux pour 100 000 habitants peut être calculé en prenant en compte uniquement les victimes et habitants faisant partie de la population résidente permanente. On obtient ainsi un taux de 0,3 victimes pour 100 000 habitants. Ce taux est presque le même pour les Suisses et pour les personnes étrangères (0,3 et 0,2). En ce qui concerne les homicides consommés, le taux est également le même pour les deux populations (0,1 pour 100 000).

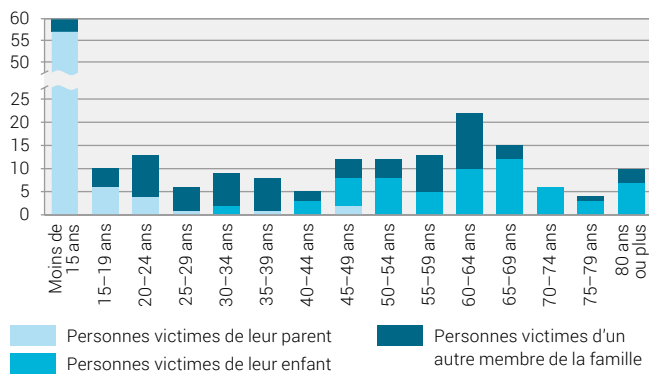
En 2000–2004, les taux étaient très semblables à ceux de 2009–2016: les Suisses présentaient un taux de 0,4 pour 100 000, alors que le taux de la population résidente permanente étrangère valait 0,5. Pour les homicides uniquement consommés, on trouvait des taux de 0,2 pour les Suisses contre 0,1 pour les étrangers.

3.3.1.3 Âge

Les enfants et les personnes âgées sont les plus touchés par les homicides intrafamiliaux: 30% des victimes ont moins de 15 ans et 27% des victimes ont 60 ans et plus. Les jeunes de moins de 15 ans sont essentiellement des enfants victimes d'un parent.

Famille: victimes par âge et par type de relation familiale, de 2009 à 2016

G21



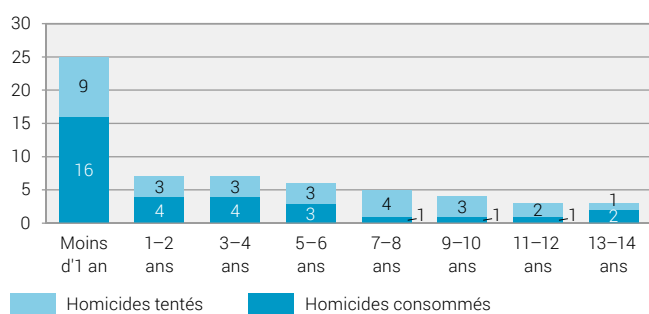
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Le graphique G22 détaille l'âge des jeunes victimes de moins de 15 ans. On constate que plus les enfants sont jeunes, plus ils sont fréquemment victimes. 16 enfants de moins d'un an ont été tués, soit autant que toutes les autres victimes âgées de 1 à 14 ans.

Famille: victimes de moins de 15 ans, par âge et degré de réalisation de l'homicide, de 2009 à 2016

G22



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

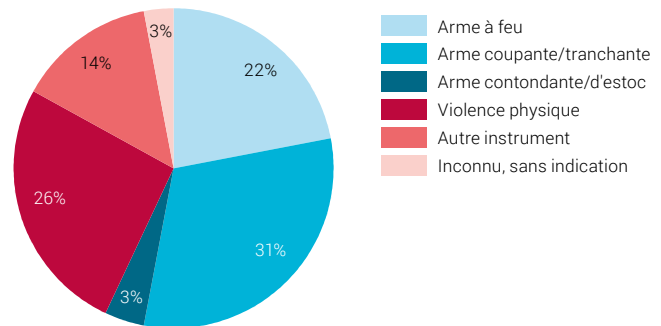
© OFS 2018

3.3.1.4 Instrument d'infraction

Les trois principaux moyens utilisés contre les victimes dans le cadre des homicides intrafamiliaux enregistrés entre 2009 et 2016 sont les armes coupantes ou tranchantes, la violence physique et les armes à feu. Sur les 44 personnes attaquées par arme à feu, seule une arme militaire (acquise à la fin du service) a été recensée.

Famille: victimes par instrument utilisé, de 2009 à 2016

G23



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Une victime sur quatre attaquée par une arme coupante ou tranchante est décédée, comme on peut le voir sur le tableau T5. Les armes à feu représentent l'instrument le plus meurtrier, avec 57% de victimes décédées, suivies par la violence physique (44% de victimes décédées).

Famille: nombre de victimes et pourcentage de décès par instrument, de 2009 à 2016

T5

Instrument utilisé	Nombre de victimes	Dont décédées
Arme à feu	44	57%
Arme coupante/tranchante	63	24%
Arme contondante/d'estoc	7	43%
Violence physique	52	44%
Autre instrument	29	21%
Inconnu, sans indication	7	100%
Total	202	39%

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

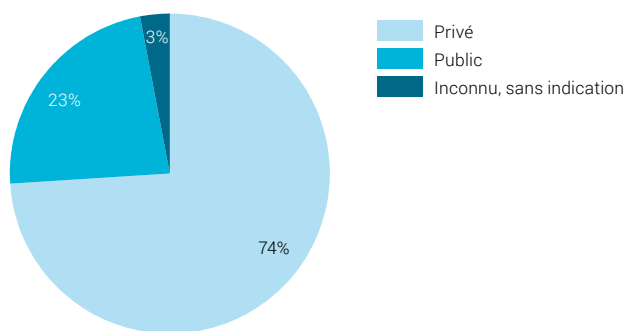
3.3.1.5 Lieu de l'infraction

Le lieu de l'infraction fait référence à l'endroit dans lequel l'infraction a été commise, défini en deux catégories : lieu privé et lieu public.

Pour environ 3 victimes sur 4 (74%), le crime a été commis dans un lieu privé.

Famille: victimes par lieu, de 2009 à 2016

G 24



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3.3.2 Auteurs

Entre 2009 et 2016, en moyenne chaque année 24 auteurs d'homicides intrafamiliaux sont enregistrés par la police, dont 10 pour des homicides ayant mené au décès de la victime. 35% des auteurs d'homicides dans la famille appartiennent à la catégorie «parent contre enfant», 31% présentent le profil inverse et 37% ont un autre lien familial avec la victime³. En ce qui concerne les homicides accomplis, environ la moitié des auteurs (N=38) sont des parents ayant tué leur enfant, les autres décès étant dû, à part égale, aux deux autres catégories de liens familiaux.

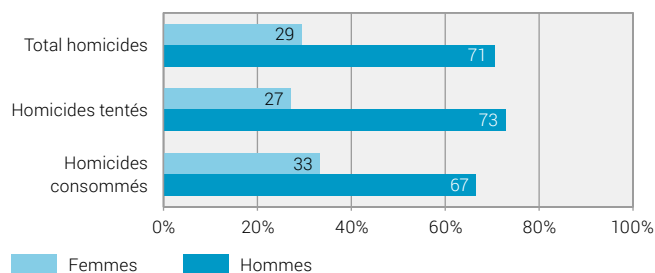
3.3.2.1 Sexe

Les hommes sont bien plus nombreux que les femmes à être enregistrés comme auteurs d'homicides au sein de la famille : en moyenne, on compte chaque année 17 hommes pour 7 femmes. Plus des deux tiers des 190 auteurs enregistrés sont des hommes, contre 29% de femmes auteures. La répartition des sexes reste assez semblable qu'il s'agisse de tentatives d'homicides ou d'homicides achevés (graphique G25).

La distribution du sexe varie en fonction du type de relation familiale : parmi le groupe des parents ayant agressé leur enfant, on trouve tout de même 42% de femmes, alors qu'elles sont très rares à s'être attaquées à un parent (31%, N=18) ; enfin, elles sont encore plus minoritaires (17%, N=12) parmi les auteurs d'homicide sur un autre membre de la famille (graphique G26).

Famille: auteurs par sexe, de 2009 à 2016

G 25

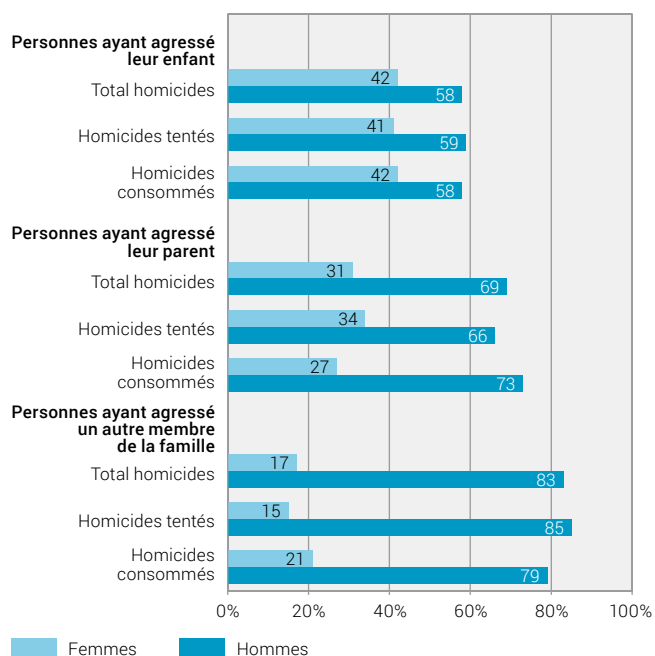


Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Famille: auteurs par sexe et type de relation familiale, de 2009 à 2016

G 26



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

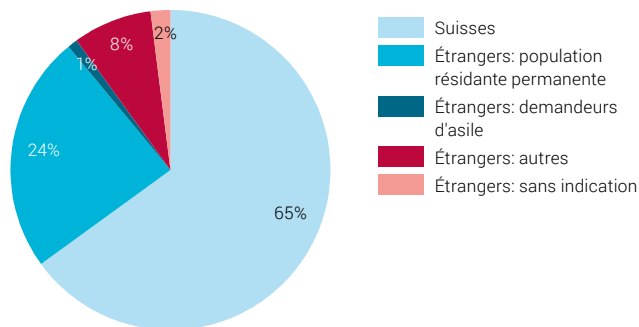
³ Comme une victime peut se trouver dans deux catégories, la somme des pourcentages est supérieure à 100%.

3.3.2.2 Nationalité et statut de séjour

Les auteurs suisses représentent 65% de tous les auteurs d'homicides intrafamiliaux enregistrés par la police entre 2009 et 2016 et 24% sont des étrangers faisant partie de la population résidente permanente. En tout, 89% des auteurs font partie de la population résidente permanente (graphique G27).

Famille: auteurs par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016

G27



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les auteurs et habitants faisant partie de la population résidente permanente, on peut déterminer un taux de prévenus par an pour 100 000 habitants. Il ressort de ces calculs que les prévenus suisses et étrangers sont tout aussi nombreux comparativement au nombre d'habitants; on trouve en effet pour les deux catégories un taux de 0,3 pour 100 000 habitants. En ce qui concerne les homicides consommés, le taux reste également le même pour les deux populations (0,1 pour 100 000).

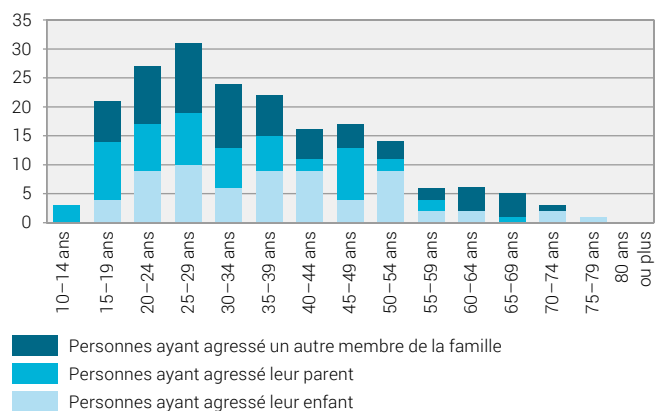
En 2000–2004, le taux différait selon le groupe de population: 0,3 pour 100 000 habitants suisses contre 0,6 pour 100 000 habitants étrangers. L'écart disparaît quasiment si l'on considère uniquement les homicides consommés (0,2 pour 100 000 pour les Suisses et 0,3 pour 100 000 pour les étrangers).

3.3.2.3 Âge

De manière générale, les auteurs d'homicides intrafamiliaux sont relativement jeunes; les tranches d'âges les plus représentées étant les 20–34 ans. On remarque que les moins de 30 ans représentent environ un tiers (34%) des parents qui ont agressé leur enfant, la moitié (51%) des enfants s'en étant pris à leur parent et 41% des auteurs ayant commis un homicide contre un autre membre de la famille (graphique G28).

Famille: auteurs par âge et type de relation familiale, de 2009 à 2016

G28



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3.4 Auteurs connus des services de police

Entre 2011 et 2016⁴, 431 personnes ont commis un homicide dans la sphère domestique selon la statistique policière de la criminalité. 21% d'entre elles, soit 91 personnes, avaient déjà été recensées par la police pour une infraction au code pénal (CP) au cours des deux années précédant l'homicide.

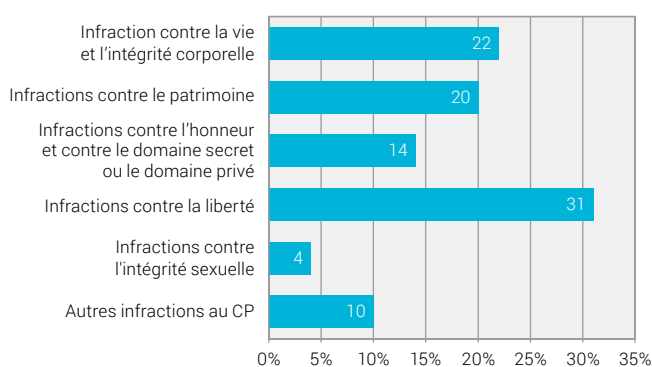
Sur les 91 auteurs déjà connus des services de police, 63% avaient été enregistré une fois par la police et 37% avaient été enregistrés plusieurs fois avant l'homicide.

Selon les données relevées pour les années 2000 à 2004, 52% des auteurs présumés étaient déjà connus des services de police avant l'homicide dans la sphère domestique. Ces chiffres ne sont toutefois pas directement comparables avec ceux des années 2009–2016, notamment du fait que la période de temps considérée avant l'homicide n'était alors pas limitée.

L'analyse vise ensuite à déterminer quelles sont les infractions commises avant l'homicide et enregistrées par la police. Le graphique suivant représente le nombre d'infractions saisies, plusieurs infractions pouvant faire l'objet d'un même enregistrement par la police et un auteur pouvant être enregistré plusieurs fois. Sur les 294 infractions qu'avaient déjà commis les 91 auteurs avant l'homicide, la plus grande partie (31%) étaient des infractions contre la liberté, suivies des crimes et délits contre la vie et l'intégrité corporelle (22%) et des infractions contre le patrimoine (20%) (graphique G29).

Sphère domestique: infractions enregistrées avant l'homicide, de 2011 à 2016

G29



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

3.5 Résumé du chapitre 3

- Entre 2009 et 2016, la moitié de toutes les victimes d'homicides consommés enregistrées par la police ont été tuées par un proche (relation de couple actuelle ou ancienne, ou lien de parenté).
- Le nombre d'homicides recensé par la police est en diminution par rapport à la période 2000–2004: la moyenne est passée de 96 homicides par année, dont 44% de décès, à 75 homicides dont 34% de décès.
- Les femmes sont beaucoup plus souvent victimes d'homicides dans le couple que les hommes, en particulier pour les homicides consommés: on trouve 7x plus de femmes que d'hommes décédés. Pour les homicides intrafamiliaux, on trouve autant de victimes de sexe féminin que de sexe masculin. La plupart des auteurs (71%) sont des hommes, mais on compte tout de même 42% de femmes s'en étant pris à leur propre enfant.
- Environ 90% des victimes et auteurs font partie de la population résidente permanente.
- Parmi la population résidente permanente, les femmes étrangères sont deux fois plus à risque que les Suissesses d'être victimes d'un homicide dans le couple et les hommes étrangers sont également deux fois plus représentés que les suisses parmi les auteurs. Cependant l'écart entre les deux groupes de population se réduit si l'on considère uniquement les homicides consommés. Pour les homicides intrafamiliaux (tentés et consommés), les taux sont les mêmes pour les deux groupes de population.
- Pour les homicides dans le couple, la classe d'âge la plus fréquente chez les victimes de sexe féminin est celle des 35–39 ans, pour les hommes auteurs il s'agit des 40–44 ans. En ce qui concerne les homicides intrafamiliaux, les nourrissons et les personnes de plus de 60 ans sont particulièrement pris pour cibles. Parmi les auteurs, la tranche d'âge des 25–29 ans est la plus représentée.
- Les armes coupantes ou tranchantes constituent le type d'instrument le plus fréquemment utilisé, mais on meurt davantage lorsqu'une arme à feu est utilisée.
- La plupart des homicides ont lieu dans un endroit privé.
- Dans les 2 ans précédant les faits, 21% des auteurs d'homicides dans la sphère domestique étaient déjà enregistrés par la police pour une infraction au CP et 11% des couples étaient déjà recensés pour des infractions de violence domestique. Ces antécédents de violence domestique – en particulier les menaces – sont plus fréquents chez les couples séparés que chez les couples actuels.

⁴ Pour déterminer le nombre d'auteurs déjà recensés par la police pour une infraction au code pénal (CP) avant l'homicide, on s'est basé uniquement sur les années 2011 à 2016 afin d'être sûr de disposer pour chaque année de données remontant aux deux années précédentes.

4 Les homicides hors sphère domestique

4.1 Ampleur du phénomène et évolution

Par homicides hors sphère domestique, on entend les homicides consommés ou les tentatives d'homicide impliquant un auteur et une victime entre lesquels il n'existait pas de relation de couple ou de relation familiale. De plus, on distingue les cas où il existait entre l'auteur et la victime un autre lien, quel qu'il soit, et ceux dans lesquels l'auteur et la victime ne se connaissaient pas du tout.

Pendant les années 2009 à 2016, la police a enregistré 932 victimes d'homicides consommés ou tentés hors de la sphère domestique, ce qui correspond à 53% de tous les homicides recensés (voir graphique G5, chapitre 2). Cela correspond à un taux moyen¹ de 1,4 victime pour 100 000 habitants.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de victimes d'homicides hors sphère domestique entre 2009 et 2016. Le nombre de victimes varie au fil de ces huit ans. En moyenne, on dénombre 117 victimes par an, dont 16% de victimes décédées.

Pour la période de 2000 à 2004, le taux moyen était de 1,5 victime. Par rapport aux données des années 2000 à 2004, le nombre moyen de victimes a augmenté, passant de 108 à 117 victimes par an (+8%), alors que celui des victimes d'homicide décédées a baissé de 32 à 19 par an (-40%).

Les tentatives d'homicides hors sphère domestique représentent 57% de toutes les tentatives enregistrées, alors que les homicides consommés hors sphère domestique représentent seulement 39% de tous les homicides consommés (voir chapitre 2, graphique G5). Cela signifie que la police a enregistré davantage de tentatives d'homicide et moins d'homicides consommés en dehors de la sphère domestique. Il n'est cependant pas possible de savoir si, pour les tentatives d'homicide, le comportement de dénonciation est différent dans la sphère domestique et en dehors de celle-ci.

Hors sphère domestique: nombre de victimes et pourcentage de décès par année, de 2009 à 2016 T6

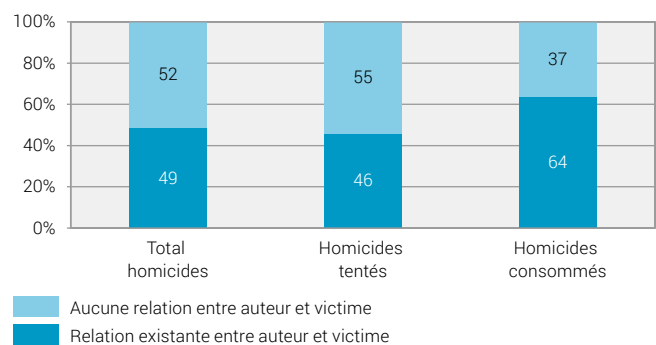
Année	Nombre de victimes	Dont décédées
2009	106	20%
2010	113	9%
2011	125	18%
2012	139	14%
2013	110	25%
2014	86	15%
2015	100	14%
2016	155	15%
Moyenne	117	16%

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

Sur les 932 victimes d'homicide hors sphère domestique, près de la moitié avaient un lien avec l'auteur, c'est-à-dire que l'auteur et la victime se connaissaient. L'autre moitié des cas concerne des personnes qui n'avaient aucun lien entre elles et qui ne se connaissaient donc pas. La part des victimes qui ne connaissaient pas l'auteur est plus importante dans les cas de tentatives d'homicide; elle est plus faible dans ceux d'homicides consommés (graphique G30)².

Hors sphère domestique: victimes d'homicides par type de relation avec l'auteur et degré de réalisation de l'homicide, de 2011 à 2016 G30



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

¹ Ce taux est calculé à partir du nombre de victimes enregistré par la police et du nombre d'habitants (population résidente permanente) relevé dans la statistique de la population et des ménages (STAPOP); il permet de donner une idée générale de la situation mais est à considérer avec prudence puisqu'en réalité un certain nombre de victimes ne font pas partie de la population résidente permanente.

² Comme une victime peut se trouver dans deux catégories, la somme des pourcentages est supérieure à 100%.

La suite de ce chapitre est consacrée à l'analyse détaillée des deux catégories d'homicides (tentatives d'homicide et homicides consommés) hors sphère domestique: ceux où l'auteur et la victime se connaissent et ceux où l'auteur et la victime ne se connaissent pas.

4.2 Auteur et victime se connaissent

Ce chapitre présente dans le détail les homicides pour lesquels auteurs et victimes avaient un lien, mais ne partageaient pas une relation de couple ou familiale.

4.2.1 Victime

Pendant les années 2009 à 2016, la police a recensé 457 victimes d'homicide, dont 98 personnes décédées, qui connaissaient l'auteur mais n'avaient pas de relation de couple ou de famille avec lui. Cela représente en moyenne 57 victimes par an, dont 12 décédées.

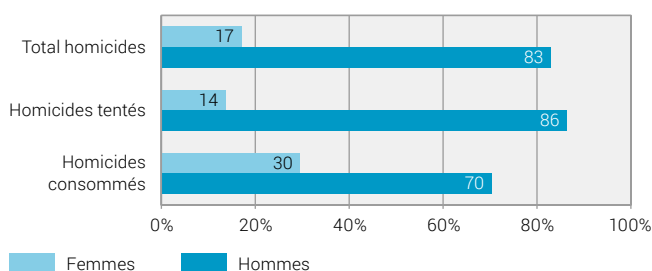
Pendant les années 2000 à 2004, le nombre moyen de victimes recensé par année était de 55 personnes, dont 19 décédées.

4.2.1.1 Sexe

Pour la période de 2009 à 2016, on dénombre en moyenne 47 victimes de sexe masculin et 10 victimes de sexe féminin par année. Le nombre de victimes de sexe masculin recensées est donc presque 5 fois plus élevé que celui des victimes de sexe féminin. Ce rapport se réduit de moitié si l'on ne considère que les victimes d'homicides consommés, cela signifie que la proportion de femmes est plus importante parmi les homicides consommés que parmi les tentatives d'homicides. Le graphique suivant présente le pourcentage de victimes d'homicide, selon le sexe et le degré de réalisation de l'infraction.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: victimes par sexe, de 2009 à 2016

G 31



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

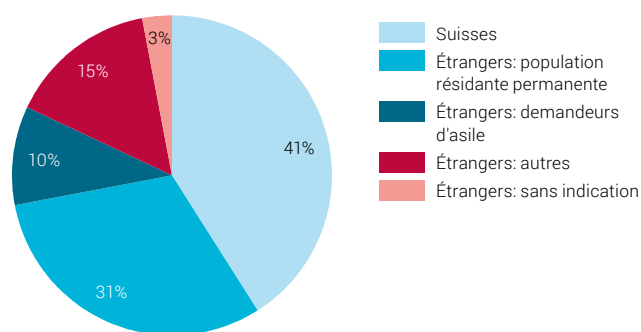
© OFS 2018

4.2.1.2 Nationalité et statut de séjour

Sur l'ensemble des victimes d'homicide hors sphère domestique recensées par la police pour les années 2009 à 2016, 41% sont de nationalité suisse et 31% sont des personnes de nationalité étrangère résidant de manière permanente en Suisse. Cela signifie que 72% des victimes font partie de la population résidente permanente.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: victimes par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016

G 32



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les victimes et habitants qui font partie de la population résidente permanente, on peut déterminer le taux moyen de victimes par an pour 100 000 habitants. Étant donné que les hommes représentent plus de 80% des victimes appartenant à la population résidente permanente, les calculs suivants ne concernent que les victimes de sexe masculin. Le taux d'hommes victimes d'homicide est plus élevé pour les étrangers résidents permanents de Suisse (1,6 victime pour 100 000 habitants) que pour les Suisses (0,6 victime pour 100 000 habitants). La différence entre les taux est plus faible si l'on ne considère que les homicides consommés (respectivement 0,3 et 0,1 victime pour 100 000 habitants). A noter que pour les cas des tentatives qui ne sont pas découvertes par la police, il n'est pas possible de savoir si le comportement de dénonciation de la victime est le même pour les deux groupes de population.

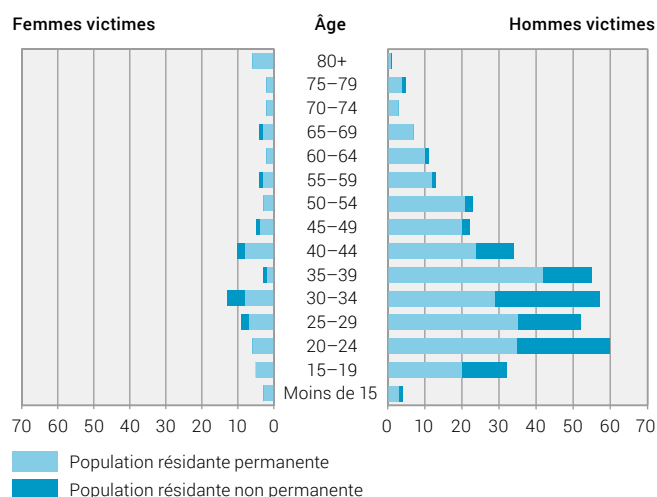
Le taux calculé pour les années 2000 à 2004 était également plus élevé pour les hommes de nationalité étrangère (1,8) que pour ceux de nationalité suisse (0,7). En ce qui concerne les homicides consommés, pendant cette période le taux était de 0,2 victime pour 100 000 habitants pour chacun des deux groupes de population.

4.2.1.3 Âge

Si l'on considère l'âge des victimes au moment de l'homicide (graphique G33), on constate que le nombre de victimes de sexe masculin recensées par la police est le plus important dans la classe d'âge des 20 à 39 ans, suivie de celles des 40 à 44 ans et des 15 à 19 ans. Le nombre de victimes baisse presque sans discontinuer à mesure que l'on monte dans les classes d'âge à partir de celle des 30 à 34 ans. La part de victimes résidentes non permanentes est la plus élevée parmi les 20 à 24 ans et les 30 à 34 ans. Chez les femmes, la classe d'âge des 30 à 34 ans présente le plus grand nombre de victimes.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: victimes par âge, sexe et groupe de population, de 2009 à 2016

G 33



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

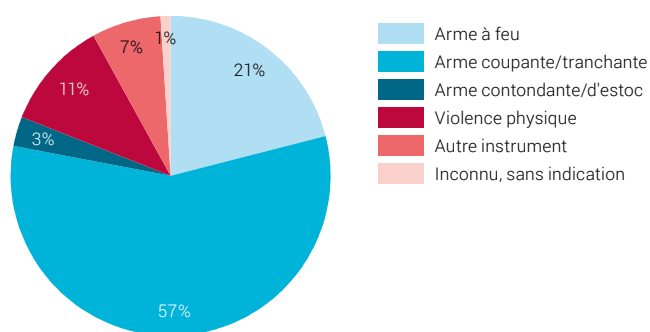
4.2.1.4 Instrument de l'infraction

Pendant les années 2009 à 2016, 57% des victimes ont été agressées à l'aide d'une arme coupante ou tranchante et 21% à l'aide d'une arme à feu. 11% des victimes ont fait l'objet de violence physique, 3% ont été attaquées avec une arme contondante ou d'estoc. Les 8% restants sont à attribuer aux catégories «autre instrument», «inconnu, sans indication» (graphique G34). Sur les 95 victimes contre lesquelles une arme à feu a été utilisée, deux ont été agressées à l'aide d'une arme militaire de service actif.

La proportion de victimes attaquées avec une arme à feu était plus importante (33%) dans les années 2000 à 2004.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: victimes par instrument utilisé, de 2009 à 2016

G 34



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

La proportion des victimes d'homicide qui en sont décédées varie selon l'instrument utilisé. Elle est la plus élevée (49%) dans les cas où l'auteur s'est servi d'une arme à feu et la plus basse (9%) en cas de recours à une arme blanche (tableau T7).

Hors sphère domestique – personnes se connaissent:
nombre de victimes et pourcentage de décès
par instrument, de 2009 à 2016

T7

Instrument utilisé	Nombre de victimes	Dont décédées
Arme à feu	95	49%
Arme coupante/tranchante	260	9%
Arme contondante/d'estoc	15	20%
Violence physique	50	30%
Autre instrument	34	24%
Inconnu, sans indication	3	33%
Total	457	21%

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

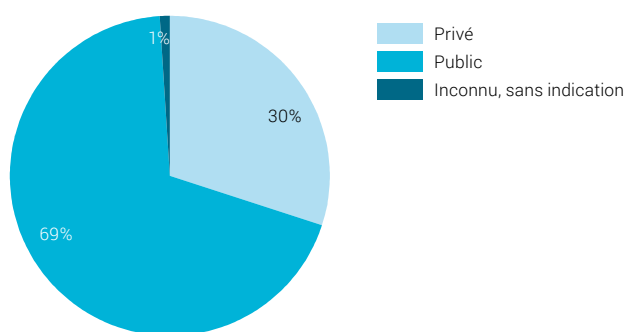
© OFS 2018

4.2.1.5 Lieu de l'infraction

Le lieu de l'infraction fait référence à l'endroit dans lequel l'infraction a été commise, défini en deux catégories : lieu privé et lieu public.

Pour les années 2009 à 2016, on a dénombré en tout 457 victimes d'homicide qui connaissaient l'auteur. Près de 70% de ces personnes ont été agressées dans un lieu public et 30% l'ont été dans un lieu privé.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: victimes par lieu, de 2009 à 2016 G35



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

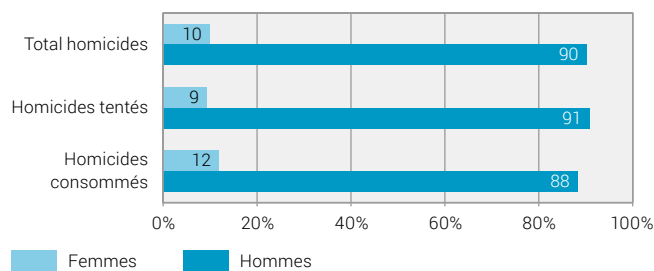
4.2.2 Auteurs

Entre 2009 et 2016, chaque année la police a recensé en moyenne 65 auteurs d'homicide contre une personne qu'ils connaissaient hors sphère domestique, dont 14 ont réellement accompli l'homicide.

4.2.2.1 Sexe

Pour la période de 2009 à 2016, on dénombre en moyenne 58 auteurs de sexe masculin et 6 auteurs de sexe féminin par année. Le nombre d'auteurs de sexe masculin recensé est donc 9 fois plus élevé que celui des auteurs de sexe féminin. Ce rapport est de 7,5 si l'on ne considère que les auteurs d'homicides consommés. Cela signifie que la proportion de femme est plus importante parmi les homicides consommés que parmi les tentatives d'homicides. Le graphique suivant montre la répartition en pourcentage des 516 auteurs d'homicide en fonction de leur sexe et du degré de réalisation de l'infraction.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: auteurs par sexe, de 2009 à 2016 G36



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

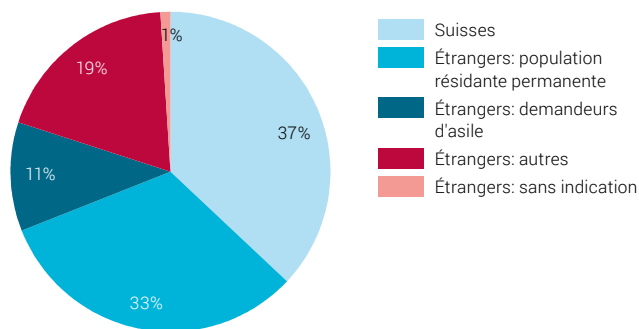
© OFS 2018

4.2.2.2 Nationalité et statut de séjour

Sur l'ensemble des auteurs d'homicide hors sphère domestique recensés par la police pour les années 2009 à 2016, 37% sont de nationalité suisse et 33% sont des personnes de nationalité étrangère résidant de manière permanente en Suisse. Cela signifie que 70% des auteurs font partie de la population résidente permanente.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: auteurs par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016

G37



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les auteurs et habitants qui font partie de la population résidente permanente, on peut déterminer le taux moyen d'auteurs par an pour 100 000 habitants. Étant donné que les hommes représentent près de 90% des auteurs appartenant à la population résidente permanente, les calculs suivants ne concernent que les auteurs de sexe masculin.

Le taux d'hommes auteurs d'homicides est plus élevé chez les étrangers résidents de manière permanente en Suisse (2,2 auteurs pour 100 000 habitants) que chez les Suisses (0,8 victime pour 100 000 habitants). La différence entre les taux se réduit fortement si l'on ne considère que les homicides consommés (respectivement 0,4 et 0,3 auteur pour 100 000 habitants). À noter que pour les cas des tentatives qui ne sont pas découvertes par la police, il n'est pas possible de savoir si le comportement de dénonciation de la victime est le même face aux auteurs des deux groupes de population.

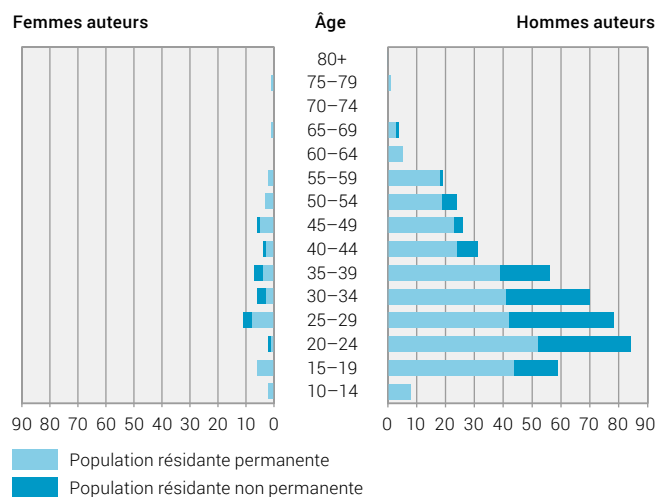
Les taux des hommes de nationalité étrangère étaient plus élevés pour les années 2000 à 2004 (2,8 auteurs pour 100 000 habitants); ceux des auteurs de nationalité suisse n'ont par contre pas changé. Le taux d'homicides consommés était un peu plus élevé pendant la période d'enquête précédente pour les deux groupes de population (respectivement 0,7 et 0,4).

4.2.2.3 Âge

En ce qui concerne l'âge des auteurs au moment de l'homicide (graphique G38), la majeure partie des auteurs de sexe masculin recensés par la police ont entre 20 et 34 ans, suivis de ceux âgés de 15 à 19 ans et de 35 à 39 ans. Le nombre d'auteurs diminue presque sans discontinuer à mesure que l'on monte dans les classes d'âge à partir de celle des 20 à 24 ans. Parmi les personnes qui ne font pas partie de la population résidente permanente, la plupart des auteurs ont entre 20 et 34 ans. Chez les femmes, la classe d'âge des 25 à 29 ans présente le plus grand nombre d'auteurs.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: auteurs par âge, sexe et groupe de population, de 2009 à 2016

G38



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

4.2.3 Auteurs connus des services de police

Selon la statistique policière de la criminalité, 394 personnes ont commis un homicide en dehors de la sphère domestique entre 2011 et 2016³. 36% d'entre elles, soit 140 personnes, avaient déjà été enregistrées par la police pour infraction au code pénal (CP) au cours des deux années précédant l'homicide.

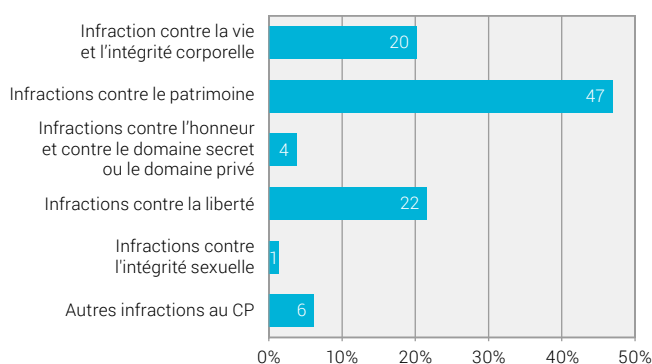
Sur les 140 auteurs déjà connus des services de police, 49% avaient déjà été enregistrés une fois et 51% avaient déjà été enregistrés plusieurs fois avant l'homicide.

Dans l'enquête portant sur les années 2000 à 2004, 59% des auteurs présumés connaissant leur victime (hors sphère domestique) étaient déjà connus des services de police avant l'homicide. Ces chiffres ne sont toutefois pas directement comparables avec ceux des années 2009–2016, notamment du fait que la période de temps considérée avant l'homicide n'était alors pas limitée.

L'analyse vise par ailleurs à déterminer quelles sont les infractions commises avant l'homicide et enregistrées par la police. Le graphique suivant porte sur le nombre d'infractions saisies, plusieurs infractions pouvant faire l'objet d'un même enregistrement par la police et un auteur pouvant être enregistré plusieurs fois. Sur les 584 infractions qu'avaient déjà commises les 140 auteurs avant l'homicide, la plus grande partie (47%) étaient des infractions contre le patrimoine, suivies des crimes et délits contre la liberté (22%) et des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (20%) (graphique G39).

Hors sphère domestique – auteurs et victimes se connaissent: infractions enregistrées avant l'homicide, de 2011 à 2016

G 39



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

³ Pour déterminer le nombre d'auteurs déjà recensés par la police pour une infraction au code pénal (CP) avant l'homicide, on s'est basé uniquement sur les années 2011 à 2016 afin d'être sûr de disposer pour chaque année de données remontant aux deux années précédentes.

4.3 Auteur et victime ne se connaissaient pas

Il est question dans ce chapitre d'homicides dans lesquels l'auteur et la victime n'avaient pas de lien et ne se connaissaient donc pas au moment des faits. Sont exclus de l'analyse les cas dans lesquels la police n'a pas pu déterminer s'il existait un lien entre l'auteur et la victime et ceux qui n'ont pas pu être élucidés.

4.3.1 Victime

Entre 2009 et 2016, la police a enregistré 482 victimes d'homicide impliquant un auteur et une victime qui ne se connaissaient pas, dont 56 sont décédées. Cela représente en moyenne 60 victimes par an, dont 7 victimes d'homicides consommés.

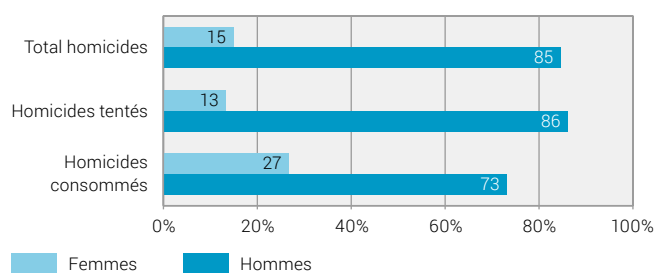
Entre 2000 et 2004, le nombre moyen de victimes recensé par année était de 52 personnes, dont 13 décédées.

4.3.1.1 Sexe

Pour la période de 2009 à 2016, on dénombre en moyenne 51 victimes de sexe masculin et 9 victimes de sexe féminin par année. Le nombre de victimes de sexe masculin recensées est donc presque 6 fois plus élevé que celui des victimes de sexe féminin. Ce rapport est réduit presque de moitié si l'on ne considère que les victimes d'homicide consommé. Cela signifie que la proportion de femmes parmi les homicides consommés est plus importante que parmi les tentatives d'homicides. Le graphique suivant⁴ présente la part des victimes d'homicide en fonction de leur sexe et du degré de réalisation de l'infraction.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: victimes par sexe, de 2009 à 2016

G 40



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

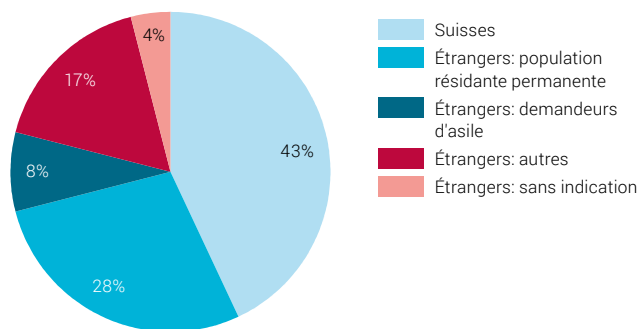
⁴ L'indication du sexe fait défaut pour deux victimes de tentatives d'homicide.

4.3.1.2 Nationalité et statut de séjour

Sur l'ensemble des victimes d'homicide recensées par la police pour les années 2009 à 2016 qui n'avaient pas de lien avec l'auteur, 43% sont de nationalité suisse et 28% sont des personnes de nationalité étrangère résidant de manière permanente en Suisse. Cela signifie que plus de 70% des victimes font partie de la population résidente permanente.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: victimes par sexe, de 2009 à 2016

G41



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les victimes et habitants qui font partie de la population résidente permanente, on peut déterminer le taux moyen de victimes par an pour 100 000 habitants. Étant donné que les hommes représentent 84% des victimes appartenant à la population résidente permanente, les calculs suivants ne concernent que les victimes de sexe masculin. Le taux d'hommes victimes d'homicide est plus élevé pour les étrangers résidents permanents en Suisse (1,5 victime pour 100 000 habitants) que pour les Suisses (0,7 victime pour 100 000 habitants). Si l'on ne tient compte que des homicides consommés, le taux est le même pour les Suisses et pour les étrangers (0,1 pour 100 000 habitants). A noter que pour les cas des tentatives qui ne sont pas découvertes par la police, il n'est pas possible de savoir si le comportement de dénonciation de la victime est le même pour les deux groupes de population.

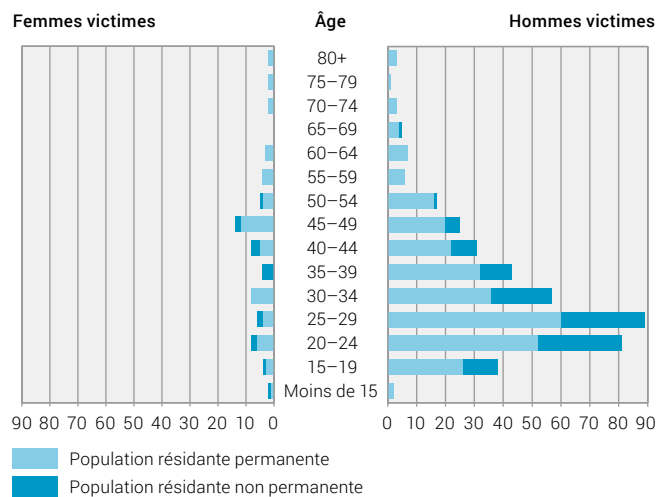
Le taux de victimes des personnes de nationalité suisse était un peu plus élevé pour les années 2000 à 2004 (0,9 pour 100 000 habitants); celui des victimes de nationalité étrangère n'a par contre pratiquement pas changé (1,4). Le taux d'homicides consommés était légèrement plus élevé pendant la période d'enquête précédente pour les deux groupes de population (respectivement 0,3 et 0,2).

4.3.1.3 Âge

Si l'on considère l'âge des victimes au moment de l'homicide (graphique G42), on constate que la majeure partie des victimes de sexe masculin recensées par la police avaient entre 20 et 29 ans au moment des faits. Viennent ensuite les victimes âgées de 30 à 34, celles de 35 à 39 ans et celles de 15 à 19 ans. Le nombre de victimes diminue presque sans discontinuer à mesure que l'on monte dans les classes d'âge à partir de celle des 25 à 29 ans. La part des personnes ne faisant pas partie de la population résidente permanente est la plus importante parmi les 15 à 44 ans. Chez les femmes, la classe d'âge des 45 à 49 ans présente le plus grand nombre de victimes.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: victimes par âge, sexe et groupe de population, de 2009 à 2016

G42



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

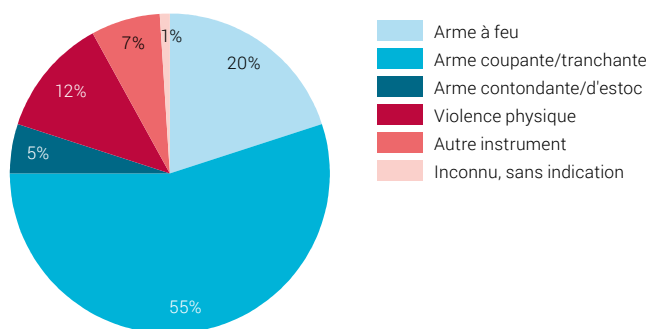
4.3.1.4 Instrument de l'infraction

55% des victimes ont été agressées à l'aide d'une arme coupante ou tranchante et 20% à l'aide d'une arme à feu. 12% des victimes ont fait l'objet de violence physique, 5% ont été attaquées avec une arme contondante ou d'estoc. Les 8% restant sont à attribuer aux catégories «autre instrument», «inconnu, sans indication». Sur les 97 victimes contre lesquelles une arme à feu a été utilisée, quatre ont été agressées à l'aide d'une arme militaire de service actif.

La proportion de victimes attaquées avec une arme à feu était plus importante (41%) dans les années 2000 à 2004.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: victimes par instrument utilisé, de 2009 à 2016

G 43



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

La proportion des victimes d'homicide qui en sont décédées varie selon l'instrument utilisé. Elle est la plus élevée (19%) dans les cas où l'auteur a utilisé la violence physique et la plus basse (9%) en cas de recours à une arme blanche, si l'on ne tient pas compte des cas où l'instrument de l'infraction n'est pas connu (tableau T 8).

Hors sphère domestique – personnes ne se connaissent pas: nombre de victimes et pourcentage de décès par instrument, de 2009 à 2016

T 8

Instrument utilisé	Nombre de victimes	Dont décédées
Arme à feu	97	10%
Arme coupante/tranchante	265	9%
Arme contondante/d'estoc	22	14%
Violence physique	59	19%
Autre instrument	33	15%
Inconnu, sans indication	6	33%
Total	482	12%

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

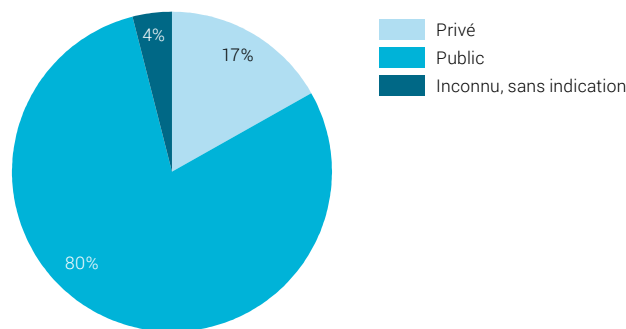
4.3.1.5 Lieu de l'infraction

Le lieu de l'infraction fait référence à l'endroit dans lequel l'infraction a été commise, défini en deux catégories: lieu privé et lieu public.

Pour les années 2009 à 2016, on dénombre en tout 482 victimes d'homicide impliquant un auteur et une victime qui ne se connaissaient pas. Près de 80% de ces personnes ont été agressées dans un lieu public et 17% l'ont été dans un lieu privé.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: victimes par lieu, de 2009 à 2016

G 44



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

4.3.2 Auteurs

Entre 2009 et 2016, chaque année la police a recensé en moyenne 67 auteurs ayant commis un homicide sur une personne qu'ils ne connaissaient pas, dont 11 ont tué leur victime.

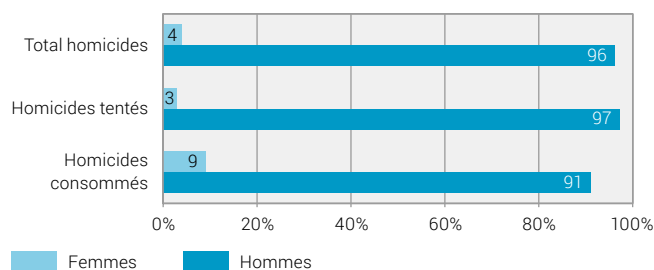
4.3.2.1 Sexe

Pour la période de 2009 à 2016, on dénombre en moyenne par année 65 auteurs de sexe masculin et 3 auteurs de sexe féminin.

Le nombre d'auteurs de sexe masculin recensé est donc 25 fois plus élevé que celui des auteurs de sexe féminin. Ce rapport est de 10 si l'on ne considère que les auteurs d'homicide consommé. Cela signifie que la proportion de femmes est plus importante parmi les homicides consommés que parmi les tentatives d'homicides. Le graphique suivant⁵ montre la répartition en pourcentage des 538 auteurs d'homicide en fonction de leur sexe et du degré de réalisation de l'infraction.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: auteurs par sexe, de 2009 à 2016

G 45



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

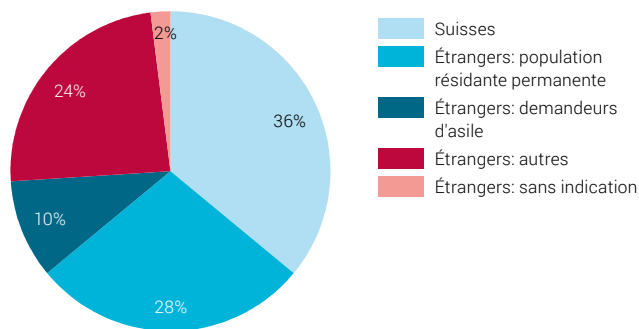
⁵ La somme des auteurs d'homicide consommé et de tentatives d'homicide est plus importante que le nombre total d'auteurs, du fait que certaines personnes ont été enregistrées pendant la période de 2009 à 2016 aussi bien en tant qu'auteur d'une tentative d'homicide qu'en tant qu'auteur d'un homicide consommé.

4.3.2.2 Nationalité et statut de séjour

Sur l'ensemble des victimes d'homicide recensées par la police pour les années 2009 à 2016 qui n'avaient pas de lien avec l'auteur, 36% sont de nationalité suisse et 28% sont des personnes de nationalité étrangère résidant de manière permanente en Suisse. Cela signifie que 64% des auteurs font partie de la population résidente permanente.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: auteurs par nationalité et statut de séjour, de 2009 à 2016

G 46



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

En prenant en compte uniquement les auteurs et habitants qui font partie de la population résidente permanente, on peut déterminer le taux moyen d'auteurs par an pour 100 000 habitants. Étant donné que les hommes représentent près de 95% des auteurs appartenant à la population résidente permanente, les calculs suivants ne se réfèrent qu'aux auteurs de sexe masculin.

Le taux d'hommes auteurs d'homicide est plus élevé chez les étrangers résidents permanents (2,1 auteurs pour 100 000 habitants) que chez les Suisses (0,8 auteur pour 100 000 habitants). Si l'on ne tient compte que des homicides consommés, le taux est le même pour les Suisses que pour les étrangers (0,2 auteur pour 100 000 habitants). À noter que pour les cas des tentatives qui ne sont pas découvertes par la police, il n'est pas possible de savoir si le comportement de dénonciation de la victime est le même face aux auteurs des deux groupes de population.

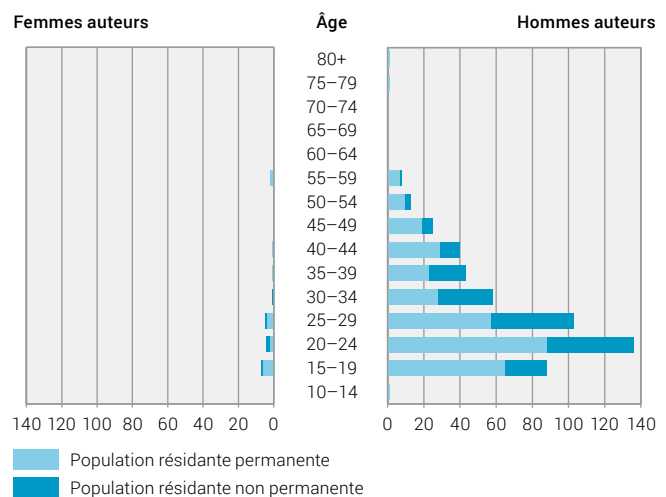
Le taux était plus bas pendant la période de 2000 à 2004 tant pour les personnes de nationalité étrangère (1,8 auteur pour 100 000 habitants) que pour celles de nationalité suisse (0,6). Par contre, le taux des personnes étrangères était plus élevé pour les homicides consommés (0,5), alors qu'il est resté pratiquement identique pour les Suisses (0,1).

4.3.2.3 Âge

Si l'on considère l'âge des auteurs au moment de l'homicide (graphique G 47), on constate que la majeure partie des auteurs de sexe masculin recensés par la police avaient entre 20 et 24 ans au moment des faits. Viennent ensuite les auteurs âgés de 25 à 29 ans et ceux de 15 à 19 ans. Le nombre d'auteurs baisse presque sans discontinuer à mesure que l'on monte dans les classes d'âge à partir de celle des 20 à 24 ans. La part des individus résidents non permanents est la plus importante parmi les 25 à 39 ans. Chez les femmes, la classe d'âge des 15 à 19 ans présente le plus grand nombre d'auteurs.

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: auteurs par âge, sexe et groupe de population, de 2009 à 2016

G 47



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

4.3.3 Auteurs connus des services de police

La statistique policière de la criminalité recense, pour la période de 2011 à 2016⁶, 397 personnes ayant commis un homicide envers une victime avec laquelle elles n'avaient aucun lien. 39% d'entre elles, soit 155 personnes, avaient déjà été enregistrées par la police pour une infraction au code pénal (CP) au cours des deux années précédant l'homicide.

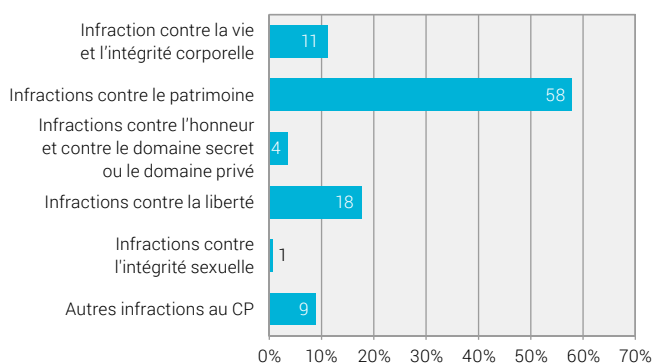
Sur les 155 auteurs déjà connus des services de police, 42% avaient déjà été enregistrés une fois par la police et 58% avaient été enregistrés plusieurs fois avant l'homicide.

Selon les données relevées pour les années 2000 à 2004, 63% des auteurs présumés ne connaissant pas leur victime étaient déjà connus des services de police avant l'homicide. Ces chiffres ne sont toutefois pas directement comparables avec ceux des années 2009–2016, notamment du fait que la période de temps considérée avant l'homicide n'était alors pas limitée.

L'analyse vise ensuite à déterminer quelles sont les infractions commises avant l'homicide et enregistrées par la police. Le graphique suivant porte sur le nombre de délits saisis, plusieurs dénonciations pouvant faire d'un même enregistrement par la police et un auteur pouvant être enregistré plusieurs fois. Sur les 1017 infractions qu'avaient déjà commis les 155 auteurs avant l'homicide, la plus grande partie (58%) étaient des infractions contre le patrimoine, suivies des crimes et délits contre la liberté (18%) et des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (11%) (graphique G 48).

Hors sphère domestique – auteurs et victimes ne se connaissent pas: infractions enregistrées avant l'homicide, de 2011 à 2016

G 48



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2018

⁶ Pour déterminer le nombre d'auteurs déjà recensés par la police pour une infraction au code pénal (CP) avant l'homicide, on s'est basé uniquement sur les années 2011 à 2016 afin d'être sûr de disposer pour chaque année de données remontant aux deux années précédentes.

4.4 Résumé du chapitre 4

- Entre 2009 et 2016, la moitié des victimes d'homicides hors de la sphère domestique connaissait l'agresseur, l'autre moitié absolument pas; mais la proportion d'homicides consommés est plus élevée entre personnes se connaissant (64%).
- Le nombre d'homicides moyen a légèrement augmenté par rapport à 2000–2004, passant de 108 à 117, mais le nombre de victimes décédées a diminué (de 32 à 19).
- La grande majorité des victimes et des auteurs sont des hommes; toutefois en considérant uniquement les homicides consommés, la proportion de femmes victimes s'élève à environ 30%.
- Environ 72% des victimes et 67% des auteurs font partie de la population résidente permanente, la proportion descend à 64% chez les auteurs ne connaissant pas leur victime.
- Parmi la population résidente permanente, les hommes étrangers courent un risque plus de deux fois supérieur que les hommes suisses d'être victimes d'un homicide hors sphère domestique; on retrouve cette même surreprésentation des hommes étrangers parmi les auteurs. Cependant l'écart entre les deux groupes de population disparaît en partie si l'on considère uniquement les homicides consommés.
- La classe d'âge la plus représentée pour les hommes victimes et auteurs est celle des 20–24 ans, à l'exception des victimes ne connaissant pas leur agresseur, pour lesquels la catégorie d'âge la plus fréquente se situe à 25–29 ans.
- La grande majorité des homicides a lieu dans un endroit public.
- Plus de la moitié des victimes ont été attaquées au moyen d'un objet coupant ou tranchant, c'est le type d'instrument le plus utilisé mais aussi le moins meurtrier.
- Plus d'un auteur sur trois a déjà été enregistré pour une infraction au CP dans les 2 ans qui précèdent les faits. Plus de la moitié des antécédents recensés sont des infractions contre le patrimoine.

5 Principaux résultats et discussion

Dans ce chapitre, les principaux résultats mis en lumière dans les analyses sont approfondis au moyen de recherches nationales et internationales récentes. L'évolution temporelle des homicides en Suisse sera d'abord étudiée, puis le profil des auteurs et des victimes selon le type de relation qu'ils partagent. L'accent sera ensuite mis sur la sphère domestique. Après avoir examiné la question de la létalité et de la reportabilité des homicides dans la sphère domestique, les facteurs de risque des homicides dans le couple seront abordés, puis le sujet des enfants victimes de leur propre parent. Des perspectives de recherches complémentaires seront finalement présentées.

5.1 Évolution dans le temps

On constate que sur les dernières décennies, les taux d'homicides consommés enregistrés par les polices suisses sont en diminution; on observe ce même pattern pour toute l'Europe occidentale depuis les années 90 (Aebi & Linde, 2010). Les pays européens, à l'exception de certains pays de l'Est, présentent ainsi les taux d'homicides consommés parmi les plus bas du monde.

En comparant les données de la précédente étude de 2000 à 2004 et celles de la présente (2009–2016), on remarque que la diminution des homicides consommés (–38%) s'accompagne d'une augmentation des tentatives (+24%). Il est intéressant de constater que la statistique des condamnations pénales rend compte de ces deux mêmes tendances: entre 2000–2004 et 2009–2016, les jugements pour homicides consommés diminuent (–32%), alors que les condamnations pour tentatives d'homicides sont en augmentation (+47%).

Plusieurs hypothèses peuvent étayer cette diminution des homicides consommés, comme par exemple la réduction des armes à feu provenant de l'armée dans la population suisse (Kilias & Markwalder, 2012). En effet, avec la réduction progressive de la taille de l'armée suisse et le fait que de moins en moins de soldats souhaitent garder leur arme après la fin de leur service, le taux de possession d'armes à feu aurait progressivement diminué dans la population suisse. Dans les données 2009–2016, seulement 3% des armes à feu recensées sont des armes militaires (N=7 sur 347), mais faute de données disponibles, il n'est malheureusement pas possible de déterminer si les armes militaires étaient plus fréquentes auparavant. On peut cependant constater que l'usage des armes à feu a diminué par rapport à 2000–2004: dans la précédente période d'enquête, la proportion d'arme à feu utilisées dans le cadre d'homicides était de 34% alors qu'elle se situe aux environs de 20% entre 2009–2016.

Concernant l'augmentation des tentatives enregistrées, il est possible que les victimes et les personnes présentes sur les lieux du crime aient une plus grande propension à dénoncer que par le passé. Malheureusement, une telle hypothèse n'a pas pu être testée dans le cadre de cette étude et nécessiterait une enquête particulière.

Finalement, les importants progrès réalisés dans le domaine des soins médicaux fournis aux victimes pourraient également jouer un rôle dans la diminution du nombre de victimes décédées, augmentant ainsi les chances de survie des victimes blessées (Aebi & Linde, 2010).

L'évolution du nombre de victimes d'homicides entre l'enquête de 2000–2004 et celle de 2009–2016 n'est pas la même selon le type d'homicide; hors sphère domestique, le taux pour 100 000 habitants est resté presque stable (1,5 et 1,4) mais la moyenne annuelle a en revanche légèrement augmenté, passant de 108 à 117 victimes par année.

En ce qui concerne la sphère domestique, l'évolution est positive puisque la moyenne est passée de 96 à 75 (–22%), bien que la population résidente soit en constante augmentation, faisant passer le taux pour 100 000 habitants de la population résidente de 1,2 à 0,9. Ces tendances sont bien sûr à considérer avec prudence, vu les faibles valeurs considérées, mais on peut éventuellement imaginer que les dispositions civiles et pénales déployées il y a une dizaine d'années par la justice et par la police¹ ont commencé à avoir un impact en terme de prévention de la violence de couple. Dans le but d'améliorer encore l'effet préventif de ces dispositions, le Conseil fédéral a récemment proposé un projet de loi². Celui-ci prévoit notamment que la surveillance électronique puisse être ordonnée pour exécuter l'interdiction géographique et l'interdiction de contact de l'art.28b CC. Il est également prévu de modifier l'art. 55a CP relatif à la suspension de la procédure pénale. Actuellement, les lésions corporelles simples, voies de fait réitérées, menaces ou contraintes dans les relations de couple sont poursuivies d'office, mais le législateur a tout de même laissé une certaine marge de manœuvre aux victimes: celles-ci peuvent demander aux autorités compétentes de suspendre la procédure pénale et, sans révocation dans un délai

¹ En 2004: entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la poursuite des infractions entre conjoints ou partenaires, qui introduit la poursuite d'office en cas de lésions corporelles simples, de voies de fait réitérées, de menaces, contrainte sexuelle ou viol dans le couple. En 2007: l'article 28b du Code civil suisse [CC] prévoit qu'en cas de violences, de menaces ou de harcèlement, il est possible d'obtenir différents types de mesures protectrices, comme l'interdiction de périmètre, l'interdiction de contact ou l'expulsion du domicile commun.

² Loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence, consultable sous: www.bj.admin.ch → Violence domestique

de six mois, la procédure est classée (art. 55a, al. 3, CP). Cette disposition semble être la cause de la stagnation du nombre de condamnations liées aux violences dans le couple; contrairement à ce qui était attendu, la plupart des procédures engagées sont suspendues ou classées (Conseil fédéral, 2015).

À l'avenir, il s'agirait de donner davantage de pouvoir aux autorités compétentes, qui prendraient toujours en compte la volonté de la victime mais pourraient aussi examiner d'autres éléments liés à l'affaire (notamment le risque de récidive et la présence d'enfants) avant de décider de suspendre la procédure. De plus, la procédure ne pourrait pas être suspendue si le prévenu a déjà été condamné pour violence dans les relations de couple. Il sera donc intéressant d'évaluer à nouveau dans quelques années l'impact de ces modifications légales sur le nombre de tentatives d'homicides et d'homicides consommés enregistrés par les polices suisses.

5.2 Profils des auteurs et des victimes

Sexe des auteurs et victimes

La très grande majorité des auteurs d'homicides sont des hommes; ils représentent 88% des prévenus enregistrés entre 2009 et 2016. La proportion d'hommes auteurs reste presque identique entre homicides tentés et consommés (89% contre 85%) mais la proportion varie légèrement suivant les types de relation entre victime et auteur: la proportion d'hommes la plus basse concerne les homicides entre parents-enfants et autres membres de la famille (71%), la plus haute les homicides entre personnes ne se connaissant pas (96%). Ces résultats sont similaires à ceux rapportés dans le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC, 2014) au niveau mondial: 95% des auteurs d'homicides consommés sont des hommes et cette tendance reste stable à travers les pays et les régions.

Sur la totalité des victimes enregistrées entre 2009 et 2016, 65% sont des hommes, mais la proportion de victimes de sexe masculin est nettement plus élevée parmi les tentatives d'homicides (70%) que parmi les homicides consommés (48%). De plus, la distribution du sexe chez les victimes diffère selon le type de relation: les femmes constituent la grande majorité des victimes d'un (ex-)partenaire, la moitié des victimes d'homicides intra-familiaux et seulement une minorité des victimes hors sphère domestique, où les hommes deviennent largement majoritaires. On retrouve des répartitions semblables à l'échelle mondiale, où les femmes représentent 79% des victimes d'un (ex-)partenaire mais 43% des victimes d'un autre membre de la famille, alors que les hommes sont largement majoritaires parmi les victimes d'homicides hors sphère domestique (UNODC, 2014).

Nationalité et statut de séjour des auteurs et victimes

En ce qui concerne la nationalité et le statut de séjour, on constate des grandes différences entre les homicides domestiques et non-domestiques. Pour le domaine domestique, la grande majorité des victimes et des auteurs font partie de la population résidente permanente; 10% des victimes et des auteurs n'appartiennent pas à celle-ci, alors qu'hors relation domestique, c'est un peu plus d'un quart des victimes et un tiers des auteurs qui n'appartiennent pas à la population résidente permanente. De plus, parmi les auteurs, les «autres étrangers» sont représentés à 6% dans le cadre des homicides dans la sphère domestique, contre 21% hors de la sphère domestique (dont 34% de touristes et 51% d'illégaux). On suppose que ces auteurs «de passage» en Suisse ne sont pas établis avec un partenaire ou de la famille, ce qui expliquerait leur moindre présence au sein des données sur la sphère domestique.

En prenant en compte uniquement les personnes appartenant à la population résidente permanente, on constate pour les homicides dans le couple une surreprésentation des étrangers tant avec les taux de femmes victimes qu'avec les taux d'hommes auteurs. La différence entre les Suisses et les étrangers diminue si on considère seulement les homicides consommés. Pour les homicides commis entre personnes apparentées (homicides dans la famille), les taux de victimes et d'auteurs sont quasiment les mêmes. Hors de la sphère domestique, on constate pour les taux d'homme victimes et auteurs une surreprésentation des hommes étrangers. Cependant l'écart entre les deux groupes de population disparaît en partie si l'on considère uniquement les homicides consommés. Il est probable que cette surreprésentation provienne d'un cumul de facteurs de risques, notamment socio-économiques³. La surexposition des personnes issues de la migration pourrait également provenir d'une différence dans le fait de dénoncer ou non les tentatives selon la nationalité et le statut de séjour de la victime, puisque l'écart entre les taux diminue lorsqu'on considère uniquement les homicides consommés, qui dépendent moins du comportement de dénonciation.

Âge des auteurs et victimes

En ce qui concerne l'âge des auteurs, entre victimes et auteurs qui ne se connaissent pas on observe un pic très net de la catégorie des 20–24 ans et la moyenne se situe à 29 ans; les jeunes représentent donc la catégorie la plus souvent impliquées dans ce type d'homicides. La tendance n'est pas aussi marquée pour les auteurs d'homicides qui connaissent leur victime (sans partager un lien domestique), même si les jeunes prédominent également, avec une moyenne à 32 ans. Dans la sphère domestique, en revanche, la distribution des âges est plus homogène et l'âge moyen est nettement plus élevé puisqu'il se situe à 41 ans.

³ Voir à ce sujet la feuille d'information «La violence domestique dans le contexte de la migration» du Bureau Fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Chez les victimes, on retrouve la même tendance générale que chez les auteurs, dans la mesure où plus la relation entre les deux protagonistes est proche, moins les victimes sont jeunes, en moyenne: dans la sphère domestique, l'âge moyen est de 40 ans, chez les personnes qui se connaissent hors sphère domestique, il est de 37 ans et lorsque les personnes ne se connaissent pas, il se situe à 34 ans.

Antécédents enregistrés par la police

Pour la totalité du domaine domestique, 21% des auteurs étaient déjà enregistrés par la police dans les deux ans avant l'homicide pour une infraction au CP; hors sphère domestique, le pourcentage est bien plus haut (plus de 1 auteur sur 3). Ainsi, on peut dire que plus la victime et l'auteur sont proches, plus la proportion d'auteurs connus des services de police est faible.

Les infractions au patrimoine représentent environ la moitié des antécédents des auteurs hors sphère domestique et seulement 20% des auteurs dans la sphère domestique. Les infractions contre la liberté sont relativement souvent présentes dans les antécédents des auteurs d'homicides, quelle que soit la relation entretenue avec la victime; mais leur part est tout de même plus importante parmi les relations domestiques. Quant aux infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, elles constituent environ 20% des infractions recensées lorsque l'auteur de l'homicide connaît, de près ou de loin, sa victime; lorsqu'il n'existe aucune relation entre les deux, la proportion n'est plus que de 10%. Dans le cadre d'homicides domestiques, les antécédents de l'auteur ont donc davantage tendance à être des infractions contre la personne. Hors sphère domestique, les antécédents enregistrés laissent plutôt entrevoir une carrière criminelle.

Résumé

En résumé, les deux types d'homicides présentent un certain nombre de différences; on a ainsi pu mettre en évidence qu'hors sphère domestique, la grande majorité des victimes sont des hommes, alors que les femmes prédominent parmi les victimes dans la sphère domestique. Dans tous les cas, les auteurs restent majoritairement des hommes; la catégorie où les auteurs de sexe féminin sont les plus représentés est celle des parents ayant agressé ou tué leur propre enfant. En dehors de la sphère domestique, les victimes et auteurs sont en moyenne plus jeunes que dans la sphère domestique et ils sont aussi plus nombreux à ne pas appartenir à la population résidente permanente. Les armes coupantes ou tranchantes constituent le type d'instrument le plus fréquemment utilisé, mais on meurt davantage lorsqu'une arme à feu est utilisée, en particulier pour les homicides dans la sphère domestique. La proportion d'auteurs déjà enregistrés par la police dans les deux ans précédents les faits est plus élevée parmi les auteurs hors sphère domestique.

5.3 Focus sur la sphère domestique

Létalité et reportabilité

Entre 2009 et 2016, la moitié des victimes d'homicides consommés ont été tuées par un (ex-)partenaire ou un membre de la famille en Suisse, alors qu'en moyenne, en Europe, seuls 28% des décès par homicide se produisent dans la sphère domestique (UNODC, 2014). Aux Pays-Bas, par exemple, la part d'homicides commis par un proche est de 30%, en Suède de 40%. Les données issues du *Swiss Homicide Database* analysées par Markwalder et Killias (2012) démontraient également la prépondérance des homicides dans la sphère domestique en Suisse, ce qui pourrait aussi indiquer qu'on dénombre peu d'homicides hors sphère domestique.

En moyenne, les homicides domestiques ont débouché sur la mort de la victime deux fois plus souvent que les homicides non-domestiques. La proportion d'homicides consommés est la plus basse entre inconnus, puis viennent les personnes qui se connaissent sans partager une relation domestique, les ex-partenaires, les personnes apparentées, les partenaires actuels, les parents agressés par leur enfant et enfin, en haut du classement se trouvent les personnes victimes de leur propre parent, avec une proportion de 54% de victimes décédées. On peut donc dire que plus la relation entre victime et auteur est proche (notamment au niveau de la cohabitation), plus la proportion de décès est élevée et, à l'inverse, que les tentatives enregistrées sont les plus rares entre personnes partageant un lien intime.

Différentes hypothèses peuvent être proposées pour expliquer ce phénomène:

D'abord, différents éléments circonstanciels liés à la sphère domestique peuvent expliquer les proportions de décès élevées. Il semble que les homicides dans la sphère domestique soient souvent prémédités: dans une étude sur les homicides dans le couple réalisée par Greuel (2009), il a été démontré que 67% des homicides étaient prémédités. Or il existe un lien entre la préméditation et l'accomplissement de l'homicide, notamment parce que l'auteur choisit son arme en fonction de la probabilité de succès et va donc plutôt s'orienter vers une arme à feu (Zoder & Maurer, 2006). Les armes à feu sont particulièrement meurtrières lorsque la victime et l'auteur se connaissent d'une quelconque manière. On peut imaginer que cela soit dû à une plus grande détermination de l'auteur, qui se sert de son arme dans le but de tuer la victime, alors qu'entre inconnus, l'arme est peut-être utilisée plutôt dans le but de menacer ou d'effrayer. Quel que soit l'instrument choisi, on suppose que l'environnement dans lequel l'homicide est commis a également un impact sur l'issue du crime; les homicides dans la sphère domestiques ont généralement lieu dans un espace privé, qu'on peut imaginer être le domicile de la victime ou de l'auteur, dont les dimensions réduites et l'absence de témoin laissent probablement moins de chances de survie à la victime.

Ensuite, on a vu que parmi les victimes d'homicides domestiques, on trouve fréquemment deux groupes d'âges qui sont extrêmement rares hors de la sphère domestique; il s'agit des nourrissons et des personnes âgées. Ces victimes, surtout les nourrissons, étant particulièrement vulnérables et dépendantes

de leur entourage, elles n'ont pratiquement aucune chance de survie, ce qui se répercute sur la proportion de victimes décédées. En ce qui concerne les tentatives, ces deux populations n'ont pas forcément la capacité physique ou cognitive de signaler les violences à la police. Le comportement de dénonciation (ou reportabilité) joue en effet un rôle important dans le décompte des tentatives d'homicides. Il faut savoir que les violences et menaces sont de manière générale les crimes les moins dénoncés par la population (Van Dijk, 2008), et parmi ces crimes, ceux qui concernent des personnes se connaissant ont tendance à être moins dénoncés que celles impliquant des inconnus, ceci de la part des victimes mais aussi des personnes tierces (Felson & Paré, 2005). Les deux précédentes études sur les homicides publiées par l'OFS avaient déjà mis en évidence ce lien entre degré de proximité des victimes et auteurs et reportabilité des tentatives d'homicides (Zoder & Maurer, 2006; Zoder, 2008). La réticence de la victime à dénoncer peut être expliquée notamment par l'attachement émotionnel ou la dépendance économique liant la victime à l'auteur. De plus, les possibilités de dénonciation par une tierce personne sont moindres dans un lieu privé, où la présence de témoins en mesure de contacter la police est plus rare que dans l'espace public.

Homicides dans le couple: facteurs de risque

Les homicides dans les relations de couple suscitent de nombreuses interrogations quant à la prévisibilité de l'acte: lorsqu'un tel événement se produit, tout le monde – y compris les médias⁴ – recherche des éléments qui auraient permis à la police de prendre conscience du danger avant le passage à l'acte.

Il est cependant très complexe d'effectuer un pronostic quant à la survenue de tels événements. Des recherches récentes telles que celles de Greuel (2009), en Allemagne, mettent en doute l'idée répandue selon laquelle l'homicide dans le couple est le résultat d'une escalade de violence: il semblerait qu'une part importante des homicides dans le couple survienne sans aucun historique de violence conjugale (reportée ou non à la police)⁵, ce qui limite forcément le pouvoir d'action des policiers et des services sociaux.

Nos données vont plutôt dans le sens de ces observations, puisque seulement 11% des couples avaient déjà été enregistrés pour des infractions de violence conjugale dans les deux ans précédents les faits. La proportion est cependant plus haute parmi les couples séparés au moment de l'homicide (17%). Il est clair que les antécédents de violence dans le couple sont en réalité supérieurs à ces chiffres, ceux-ci étant peu reportés à la police; de plus la statistique ne recense pas les interventions policières lorsque les faits ne font pas l'objet d'une dénonciation pénale ou d'une plainte.

Toujours selon Greuel (2009), les antécédents de violence ne représentent pas un critère suffisamment discriminatif pour prévenir un homicide: sur la quantité de victimes de violence de couple, celles qui sont victimes d'un homicide sont extrêmement rares. Il est vrai que dans nos données, on dénombre entre 2009 et 2016 en moyenne 15 personnes tuées par un ex-partenaire ou un partenaire actuel, sur une moyenne d'environ 7000 victimes de violence conjugale enregistrées chaque année. Dès lors, comment savoir quels couples sont plus à risque et doivent faire l'objet d'une attention particulière? Plusieurs facteurs de risque ont été relevés dans la littérature.

D'abord, la séparation du couple semble être un élément pertinent pour l'identification des situations dangereuses, un grand nombre d'homicides étant commis au moment de la rupture (voir notamment Greuel, 2009; Zoder, 2008). Les analyses réalisées par Greuel (2009) démontrent que la situation est hautement risquée lorsque le couple était établi (stable, avec des perspectives d'avenir) et que la séparation (notamment spacialement) est effective, mais aussi lorsque des menaces de mort ont été proférées contre la victime ou des tiers et qu'il existe des indices de pouvoir et de contrôle excessif (par ex. du harcèlement). Les menaces de mort représentent effectivement un sérieux facteur de risque puisqu'elles ont précédé le meurtre dans 37% des cas étudiés par Greuel. Dans la présente publication, les menaces sont les infractions les plus fréquemment recensées dans les deux ans précédant l'homicide et elles sont particulièrement nombreuses parmi les couples séparés. L'accès à une arme à feu est également un facteur de risque reconnu; on a effectivement constaté dans nos données que cet instrument est particulièrement létal lorsqu'il est utilisé dans la sphère domestique.

Sur la base de ces informations, on peut dire que même s'il n'existe pas d'antécédent de violence dans le couple, en période de séparation toute menace de mort devrait être prise au sérieux, particulièrement si une arme à feu est disponible.

Lorsque de telles situations parviennent à la connaissance de la police ou de services sociaux, il serait souhaitable de procéder à une évaluation des risques, notamment à l'aide d'instruments standardisés et validés. Dans un rapport récemment publié par le Conseil fédéral (2017), la Prévention Suisse de la Criminalité recommande l'utilisation de tels outils dans le cadre de programmes de gestion du risque, notamment dans la sphère domestique. Actuellement, il n'est pas possible de prédire spécifiquement le risque d'homicide, ces événements étant trop rares pour que des facteurs de risque spécifiques soient identifiés (Greuel, 2009), mais il existe cependant des outils empiriquement testés permettant d'évaluer le risque de récurrence de violence domestique. Par exemple, l'instrument de l'ODARA (Ontario Domestic Assault Risk Assessment), assez répandu en Suisse, peut s'utiliser dès lors qu'un certain type d'infraction est commis dans le cadre domestique (agression ou menace avec une arme, par exemple). Il s'agit d'une liste de 13 items portant sur l'histoire de la violence domestique et non domestique, la constellation familiale et les infractions répertoriées.

Ces outils ne sont cependant que des indicateurs; dans un processus de gestion des menaces, il convient de compléter l'évaluation par d'autres éléments notamment liés au comportement et à la personnalité de l'auteur. Une fois le niveau de risque

⁴ Par exemple: <https://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/9034638-le-suspect-du-meurtre-de-la-chaux-de-fonds-etait-connu-de-la-police.html>

⁵ Greuel (2009) démontre que dans 40% des affaires d'homicides consommés, il n'existe aucun historique de violence et que le pattern de l'«escalade de violence» ne représente que 23% des cas étudiés. Dans les cas d'homicides entre partenaires actuels, en particulier, Greuel remarque qu'il est très rare d'avoir des antécédents de violences conjugales (7%) et qu'aucun de ces actes n'est connu de la police.

estimé, il s'agit de décider si une intervention est nécessaire, et sous quelle forme. Par exemple, la police de la ville de Zurich peut directement établir un contact avec un auteur de menaces, non seulement pour le prévenir des conséquences personnelles et légales auxquelles il s'expose mais aussi pour récolter d'autres informations utiles pouvant orienter l'analyse du risque.

Un autre élément essentiel dans la gestion des menaces est le travail en réseau; le rapport indique que si cette mission incombe en premier lieu à la police, elle nécessite cependant la coordination de divers acteurs concernés.

Enfants victimes de leur propre parent

On a vu que parmi les victimes d'homicides dans la sphère domestique, on compte de nombreux nourrissons et jeunes enfants de moins de 15 ans agressés ou tués par leur propre parent. On notera que c'est dans ce contexte particulier que les auteurs d'homicides de sexe féminin sont les plus présentes (42% des auteurs). Nos données recensent les infanticides (art. 116 CP), homicides qui ne peuvent être commis que par la mère lorsque celle-ci se trouve encore sous l'influence de l'état puerpéral, qui commence aux premières douleurs de l'accouchement et dure jusqu'à quelques heures après l'accouchement. Une étude canadienne démontre que pour les cas d'infanticides, le mobile le plus courant provient du désir de dissimuler la naissance de l'enfant (Centre canadien de la statistique juridique, 2015).

Ajoutons encore que les homicides entre (ex-)partenaires ont aussi un impact considérable sur les enfants du couple, d'abord parce que ces derniers risquent d'être pris pour cible par l'auteur et d'être ainsi les victimes «collatérales» d'un conflit entre les parents. Greuel (2009) observe par exemple dans son étude sur les homicides dans le couple en Allemagne que souvent, la victime n'est pas seulement l'(ex-)partenaire mais aussi les enfants ou le nouveau partenaire de vie; en France, en 2015, sur les 261 victimes décédées d'homicides dans le couple, on compte 25 enfants qui ont été pris pour cible sans que l'autre parent ne soit tué et 11 enfants tués en même temps que l'autre parent (Délégation aux victimes, 2015). Le fait de s'en prendre aux enfants peut être motivé par l'envie de l'auteur de punir son partenaire ancien ou actuel. Même dans les cas où les enfants ne sont pas eux-mêmes visés par les violences, ils risquent en tous les cas de perdre un parent (victimisation secondaire) et sont parfois témoins de l'acte de violence (victimisation primaire) (Délégation aux victimes, 2015; Ramsey, 2015). Le fait d'être témoin de violence entre ses parents est considéré comme une forme de maltraitance pouvant avoir de graves conséquences sur le développement de l'enfant⁶.

5.4 Perspectives de recherches

Dans le but de fournir des analyses plus approfondies sur les homicides enregistrés dans la SPC, il serait très pertinent de collecter des variables supplémentaires, comme dans l'enquête spéciale de 2000–2004. Parmi les facteurs de risque propres aux violences graves et aux homicides, on retrouve souvent dans la littérature des variables socio-démographiques telles que la formation, l'emploi, mais aussi des variables comportementales et psychologiques (comme les problèmes de consommation d'alcool ou de drogue et les troubles psychiques) et, lorsqu'il s'agit d'homicides dans le couple, des caractéristiques relationnelles (comportement de contrôle ou harcèlement de la part de l'auteur contre la victime, antécédents de violence dénoncés ou non, stade de la séparation, présence d'enfants sur les lieux, etc.). Il serait donc intéressant d'avoir à disposition de telles variables, afin d'acquérir une meilleure connaissance des caractéristiques des différents types d'homicides, de pouvoir éventuellement les identifier comme facteurs de risque et, par-là, d'apporter une aide supplémentaire dans le cadre des évaluations.

⁶ Voir à ce sujet la feuille d'information «Violence à l'encontre des enfants et des adolescent/e/s» du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

6 Bibliographie

Aebi, M. F., & Linde, A. (2010). Is there a crime drop in Western Europe?. *European Journal on Criminal Policy and Research*, 16(4), pp. 251–277.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2015). *La violence domestique dans le contexte de la migration*. Berne: Auteur.

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2015). *Violence à l'encontre des enfants et des adolescent/e/s*. Berne: Auteur.

Campbell, J. C., Webster, D. W., Koziol-McLain, J., Block, C. R., Campbell, D. W., Curry, M. A., ... & Ulrich, Y. (2003). *Assessing risk factors for intimate partner homicide*. National Institute of Justice Journal, (250), pp. 14–19.

Centre canadien de la statistique juridique (2015). *La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2013*. Canada: Juristat.

Conseil fédéral (2015). *Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion Heim 09.3059 «Endiguer la violence domestique»*.

Conseil fédéral (2017). *La gestion des menaces, en particulier dans le contexte de la violence domestique. Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat Feri 13.3441 du 13.06.2013*.

Délégation aux victimes (2015). *Morts violentes au sein du couple. Étude nationale de l'année 2015*. Paris: Ministère de l'Intérieur.

Felson, R. B., & Paré, P. P. (2005). *The reporting of domestic violence and sexual assault by nonstrangers to the police*. Journal of marriage and family, 67(3), pp. 597–610.

Greuel, L. (2009). *Forschungsprojekt «Gewalteskalation in Paarbeziehungen» – Abschlussbericht*, Bremen: Institut für Polizei und Sicherheitsforschung (IPoS).

Killias, M., & Markwalder, N. (2012). Firearms and homicide in Europe. In M. Liem & A. Pridemore (Eds). *Handbook of European Homicide Research: Patterns, explanations, and country studies*. (pp. 261–272). New York: Springer.

Markwalder, N., & Killias, M. (2012). Homicide in Switzerland. In M. Liem & A. Pridemore (Eds). *Handbook of European Homicide Research: Patterns, explanations, and country studies*. (pp. 343–354). New York: Springer.

Ramsey, S. (2015). *Intimate partner homicides in NSW: 2005 to 2014*. Sydney: NSW Bureau of Crime Statistics and Research.

United Nations Office on Drugs and Crime, UNODC (2014). *Global Study on Homicide 2013*. Vienne: United Nations publication.

Van Dijk, J. (2008). *The world of crime: Breaking the silence on problems of security, justice, and development across the world*. Los Angeles: Sage.

Zoder, I., & Maurer, G. (2006). *Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS).

Zoder, I. (2008). *Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS).

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.
www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.
www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 3000 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.
www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Service de renseignements statistiques de l'OFS

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Cette publication présente une vue d'ensemble des homicides (y compris les tentatives) enregistrés par la police en Suisse entre 2009 et 2016, sur la base des données de la statistique policière de la criminalité (SPC). Les analyses portent essentiellement sur les caractéristiques des personnes concernées et sont ventilées en fonction du type de relation entre la victime et l'auteur. Les résultats sont ainsi répartis en deux grandes catégories: les homicides commis dans la sphère domestique et ceux perpétrés hors de la sphère domestique. Des comparaisons sont également établies avec les données issues de l'enquête spéciale portant sur la période de 2000 à 2004.

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

798-1600-05

ISBN

978-3-303-19071-5

La statistique
compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch